

M

2013

Rapport annuel de gestion

2014

C C

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

M

2013

Rapport annuel de gestion

2014

C C

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications.

Coordination

Brigitte Ricard, Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État

Supervision

Jacques Laflamme, sous-ministre adjoint
Politiques de culture et de communications

Révision linguistique

France Galarneau

Conception et graphisme

Paquin Design

Impression

TC Imprimeries Transcontinental

Édition

Direction des communications et des affaires publiques

La publication est accessible dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca.

ISSN : 2368-2590 (imprimé)

ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-71078-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-70708-0 (PDF)

Dépôt légal : 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2014

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation.



MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2014 du ministère de la Culture et des Communications, comprenant une section portant sur la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec. Ce document fait état des réalisations du précédent gouvernement.

Il présente les résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère et du Plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice 2013-2014 ainsi que du Plan d'action 2012-2014 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec. Il constitue à la fois un survol de l'action du Ministère et un état de situation en ce qui concerne les engagements à l'égard des secteurs de la culture et des communications.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*La ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française*



HÉLÈNE DAVID
Québec, juillet 2014

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

Madame la Ministre,

C'est en m'appuyant sur l'analyse du vérificateur interne et sur la signature des gestionnaires en fonction durant l'année 2013-2014 que je vous sou mets le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2013-2014.

Le Rapport annuel de gestion contient une source importante d'informations sur l'ensemble de l'activité du Ministère. Il tient compte des grandes orientations consignées dans le Plan stratégique 2012-2016 qui sera actualisé prochainement. Le rapport contient aussi la description des initiatives mises en place face aux nouveaux défis que nous devons relever, notamment dans les domaines du développement durable et de la diffusion de la culture au Québec et à l'étranger, ainsi que dans le déploiement des nouvelles technologies pour la création et le partage des œuvres.

Je tiens à souligner, en terminant, le dévouement exemplaire du personnel du ministère de la Culture et des Communications dont la compétence constitue un actif de grande valeur.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

SYLVIE BARCELO
Québec, juillet 2014

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	8
SIGNES CONVENTIONNELS	8
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	9
RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE	10
INTRODUCTION	11
COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	12
FAITS SAILLANTS	14
1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	17
La mission	17
La vision	17
Les fondements de l'action ministérielle	17
Les valeurs et l'éthique	18
L'organisation administrative	18
Organigramme au 31 mars 2014	19
La gestion intégrée des risques	21
L'évaluation de programmes	21
2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2013-2014	22
Le contexte	22
Les enjeux	22
3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	23
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014	23
L'abrégé des résultats 2013-2014 du plan stratégique 2012-2016	23
ENJEU 1	25
Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture	25
ENJEU 2	27
Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec	27
Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable	31
Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois	35
ENJEU 3	41
Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	41
ENJEU 4	45
Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique	45
ENJEU 5	47
Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation	47
Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	50
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	50

4. LA GESTION DES RESSOURCES	52
Les ressources humaines	52
Les ressources financières	54
Les ressources informationnelles	56
5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	59
L'accès à l'égalité en emploi	59
L'allègement réglementaire et administratif	62
Le suivi de la politique linguistique	62
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	63
Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015	64
Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015	65
Le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 La diversité : une valeur ajoutée	65
Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020)	67
Le Plan d'action de développement durable 2013-2015	68
L'occupation et la vitalité des territoires	78
La Politique de financement des services publics	79
6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	80
La présentation	80
Les résultats de l'année	83
Les résultats relatifs au Plan d'action 2012-2014 du Centre de conservation du Québec	83
Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité	90
ANNEXE I	94
Les mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications	94
ANNEXE II	98
Liste des lois et des règlements dont l'application relève du ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2014)	98
ANNEXE III	99
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2013-2014 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)	99

ACRONYMES

A21C	Agenda 21 de la culture
ADS	Analyse différenciées selon les sexes
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CCQ	Centre de conservation du Québec
CRSBP	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
ETC	Équivalents temps complet
FPCQ	Fonds du patrimoine culturel québécois
GES	Gaz à effet de serre
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRC	Municipalité régionale de comté
MRIFCE	Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur
OCCQ	Observatoire de la culture et des communications du Québec
PQI	Plan québécois des infrastructures
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIAA	Service d'intégration des arts à l'architecture
SQI	Société québécoise des infrastructures
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
TACOM	Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SIGNES CONVENTIONNELS

\$	En dollars
...	N'ayant pas lieu de figurer
%	Pourcentage
h	Heure
k	Millier
M	Million
n	Nombre

SYMBOLES



Résultats qui concourent à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.



Résultats qui concourent au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de la vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

La sous-ministre,



SYLVIE BARCELO

*Le sous-ministre adjoint
au développement culturel,
au patrimoine et aux
institutions muséales,*



JEAN BISSONNETTE

*Le sous-ministre adjoint
aux politiques de culture
et de communications,*



JACQUES LAFLAMME

*Le directeur général
de l'administration
et des immobilisations,*



DENIS CHARLAND

Québec, juillet 2014

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Madame Sylvie Barcelo

Sous-ministre de la Culture et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne ou à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le responsable de l'audit interne,

A blue ink signature, likely of Jacques Laflamme, written in a cursive style.

JACQUES LAFLAMME

Québec, juillet 2014

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de la Culture et des Communications (MCC) couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01).

À la suite de la présentation du coup d'œil sur le Ministère et des faits saillants, la première partie du rapport décrit le Ministère.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats de la deuxième année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016, des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014, ainsi que des résultats obtenus au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation qu'a faite le Ministère de ses ressources humaines, financières et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec.



Désignation de Félix Leclerc comme personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel en janvier 2014
Photo : BAnQ Vieux-Montréal, Fonds Gabriel Desmarais (Gaby), P795S1D11359P2

COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

Un **SIÈGE SOCIAL** dans la Capitale-Nationale, un réseau de **13 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvrent les 17 régions administratives du Québec et une agence gouvernementale, le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**

401 PERSONNES
AU SERVICE DE LA POPULATION

LES DÉPENSES

En **2013-2014**, les dépenses probables du portefeuille Culture et Communications sont de **639,7 M\$**.

LA PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



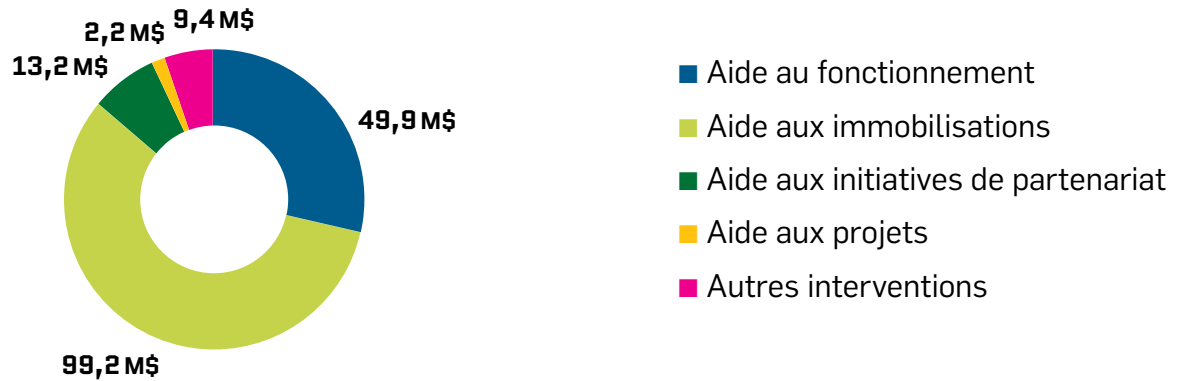
MINISTÈRE
36 %
[233,1 M\$]

64 % [406,6 M\$]

ORGANISMES ET SOCIÉTÉS
D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE

Une **MISSION ACCOMPLIE**
grâce à la **COLLABORATION**
d'un **RÉSEAU D'ORGANISMES**
ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT
qui relèvent du ministre

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE (173,9 M\$)



APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

104 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	138¹ bibliothèques publiques autonomes	672² bibliothèques affiliées à 11 CRSBP	194³ libraires agréés	173⁴ éditeurs agréés
122 institutions muséales reconnues soutenues	160 médias communautaires	16 radios autochtones	86 organismes de formation spécialisée (écoles et camps artistiques)	13 organismes de formation supérieure en arts
11 organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel	104 ententes de développement culturel avec des municipalités et des MRC	21 ententes signées avec des conférences régionales des élus (CRE)	58 ententes Villes et Villages d'art et de patrimoine	3 ententes dans le secteur des communications
113 propositions d'œuvres acceptées – intégration des arts à l'architecture	223 projets d'immobilisations d'équipements culturels subventionnés	117 projets financés par le FPCQ	531 946⁵ participations d'élèves à 13 346 activités culturelles réalisées dans le cadre du programme La culture à l'école	87 projets en matière internationale

Un **SERVICE EN LIGNE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ**, appelé **DI@PASON**, qui vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement, offert sur son site Web, à l'adresse **MCC.GOUV.QC.CA**

1. Donnée de l'année 2012.
2. Donnée de l'année 2012.

3. Au 31 décembre 2013.
4. Au 31 décembre 2013.
5. Données de l'année scolaire 2011-2012.

FAITS SAILLANTS

Une stratégie culturelle numérique pour le Québec

La première Stratégie culturelle numérique pour le Québec était très attendue des milieux culturels, éducatifs et technologiques. S'inscrivant dans l'engagement gouvernemental pour le développement et la démocratisation de la culture, ce vaste chantier a pour objectif de combler le retard de notre société en donnant à la culture québécoise de nouveaux moyens pour investir les espaces numériques et miser sur les forces créatives dans tous les secteurs artistiques et toutes les régions.

Au moyen d'actions ciblées, la Stratégie culturelle numérique pour le Québec propose de stimuler la créativité au sein d'un nouveau périmètre d'innovation, de consolider la compétitivité des entreprises et des organismes québécois en culture et, de façon générale, de faire entrer la culture québécoise de plain-pied dans la nouvelle économie.

Conçue avec la complicité des milieux artistiques et culturels qui ont été consultés depuis 2010-2011, la Stratégie culturelle numérique appelle à une mobilisation générale autour de trois grandes orientations, soit l'enrichissement de l'offre de contenus culturels dans les technologies de l'information et des communications, l'accès amélioré aux arts et à la culture, et la création d'un environnement favorable au numérique, notamment par l'aménagement d'infrastructures adaptées.

Un protocole d'entente Culture-Éducation renouvelé

Le Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation a été renouvelé de manière à tenir compte du déploiement des nouvelles technologies et des nouvelles pratiques culturelles des jeunes. L'objectif poursuivi est d'intégrer davantage la culture comme catalyseur des apprentissages et de l'épanouissement des élèves. Cette nouvelle entente repose sur des engagements du Ministère ainsi que sur ceux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). L'un de ces engagements prévoit d'intégrer progressivement un nouveau volet au programme La culture à l'école. Intitulée Une école accueille un artiste, l'initiative consiste en une adaptation du concept de résidence d'artiste aux établissements d'enseignement. Les artistes sont donc invités à s'attacher à un établissement pour entrer en contact avec les élèves et alimenter leur œuvre à partir de cette expérience. Les deux ministères ont également jeté les bases d'une vaste consultation des milieux culturels et scolaires dans le but d'élaborer un plan d'action pluriannuel pour le Protocole Culture-Éducation.

Un nouveau regard sur l'héritage : le patrimoine immatériel

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les premières désignations d'éléments du patrimoine immatériel ont été faites. Deux héritages inédits se sont ainsi ajoutés au Registre du patrimoine culturel québécois. Le premier est le katajjaniq, la pratique du chant de gorge qui remonte à la nuit des temps et demeure une tradition bien vivante dans les 14 communautés inuites du Québec. Le second est la pratique du canot à glace sur le Saint-Laurent, un savoir-faire remontant à l'époque des passeurs qui chevauchaient les flots glacés pour transporter personnes, marchandises et courrier d'une rive à l'autre. Cette année, une proportion record de l'héritage inscrit au Registre a été rendue accessible sur le Web. Une formation permettant de mieux connaître la Loi sur le patrimoine culturel a aussi été mise en ligne.



Désignation du katajjaniq, pratique du chant de gorge inuit, comme premier élément du patrimoine immatériel québécois en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel en janvier 2014 — Photo : Michel Patry



Désignation de la pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent en tant qu'élément du patrimoine immatériel en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel en février 2014 — Photo : Thierry Gaudet-Savard

Une commission relative à la chaîne du livre

L'année 2013-2014 a été marquée par une mobilisation autour des difficultés éprouvées par les librairies agréées indépendantes. Dans ce contexte, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale a tenu des consultations, avec le soutien du Ministère, pour étudier la pertinence et les répercussions de l'établissement d'un prix fixe pour la vente au public de livres neufs imprimés ou numérisés. Au cours de cet exercice, des acteurs de toute la chaîne du livre ont été entendus. En décembre, le ministre alors en fonction a annoncé qu'un projet de loi serait déposé au cours de la session parlementaire du printemps 2014 afin d'assujettir le livre numérique à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et de limiter à 10 %, au cours d'une période de neuf mois, le rabais possible sur les nouveautés. Les travaux parlementaires ont cependant pris fin avec le déclenchement des élections générales québécoises le 5 mars 2014.

Un parti pris pour la philanthropie culturelle

Le Ministère a répondu avec diligence aux recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle. Dès l'automne, une première mesure suggérée était mise en place par l'établissement à un dollar du prix d'entrée pour les jeunes de 13 à 17 ans dans les trois musées d'État. Cette mesure de démocratisation de la culture est conçue pour amener les jeunes à bâtir une relation durable avec les arts et la connaissance. Elle a été suivie par une modification des règles du programme Mécénat Placements Culture afin de le bonifier, de l'associer au rayonnement de nos artistes et de l'adapter aux besoins de financement ainsi qu'à la particularité des organismes culturels du Québec. Le tout dans une perspective de participation optimale du secteur privé.

Un effort pour les musées

À l'invitation du Ministère, l'ex-recteur de l'Université du Québec à Montréal, Claude Corbo, a dirigé les assises du Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois. Le document qui en est issu fait état des réflexions des milieux de la muséologie ainsi que des acteurs régionaux sensibilisés à la contribution des musées. En réaction au rapport, un plan d'action tourné vers la consolidation du réseau muséal québécois a été élaboré, et cette stratégie repose sur six grandes orientations :

1. La création d'une table interministérielle des affaires muséales;
2. L'instauration d'une nouvelle typologie et d'un mécanisme d'agrément des institutions muséales;
3. La réforme du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales afin de garantir l'équité et la transparence du financement;
4. La réalisation de travaux de concertation muséologique dans les régions du Québec à des fins d'optimisation des interventions gouvernementales et de consolidation du réseau;
5. La préparation d'un projet de loi sur les institutions muséales du Québec;
6. L'injection d'une somme de 5 M\$ sur deux ans pour la réalisation d'expositions permanentes et itinérantes, et leur adaptation aux technologies numériques en favorisant l'établissement de partenariats entre institutions muséales.

Un plan d'ensemble pour le cinéma québécois

Le 15 novembre 2013 était déposé le rapport du Groupe de travail sur les enjeux du cinéma québécois, coprésidé par la précédente sous-ministre de la Culture et des Communications, Rachel Laperrière, et le précédent président et chef de la direction de la Société des entreprises culturelles (SODEC), François Macerola. Rédigé avec la collaboration d'acteurs de tous les milieux cinématographiques, le document contient une analyse des défis à relever de même que des interventions à intensifier, à réviser et à promouvoir pour assurer l'avenir d'une industrie générant chaque année une activité économique de plus d'un milliard de dollars. Les réflexions du groupe de travail sont orientées vers un renforcement de la relation entre le cinéma québécois et son public. L'objectif est d'arriver, à terme, à élaborer un plan d'action contenant des mesures d'accès aux œuvres, d'extension des publics, d'adaptation aux nouvelles plateformes et de développement de la créativité dans la genèse des films. C'est dans ce contexte que le ministre alors en fonction a confié le mandat au Ministère, de concert avec la SODEC, de revoir les programmes d'aide à l'industrie cinématographique.

Un plan d'infrastructures pour des lieux culturels de qualité

Grâce au Plan québécois des infrastructures (PQI), le Ministère a contribué à la restauration de biens culturels, à l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques, à l'acquisition d'équipements spécialisés et à la mise aux normes d'équipements culturels répondant aux tendances et aux besoins actuels des artistes et de la population.

Au cours de l'année 2013-2014, les investissements annoncés par le Ministère pour les lieux culturels du Québec se sont élevés à 247,1 M\$. De cette somme, 147,3 M\$ ont été alloués au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien cumulé et 99,8 M\$, à la poursuite de projets en amélioration, remplacement et parachèvement.



Bibliothèque Monique-Corriveau de la Ville de Québec inaugurée le 30 novembre 2013 — Photo : Ville de Québec

1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

La vision

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

Les fondements de l'action ministérielle

En relation avec la mission et la vision, l'action ministérielle s'appuie sur trois fondements.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- la Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir;
- des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel, les archives, ainsi que des lois touchant plus particulièrement le statut professionnel des artistes⁶;
- des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent de par leur loi constitutive du ministre de la Culture et des Communications.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister le ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités du ministre et en assure le suivi;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé à même les crédits alloués au portefeuille Culture et Communications (64 % des crédits de 2013-2014), ces organismes et ces sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère, des organismes et des sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture et des communications, il est important de bien comprendre la nature des mandats, des services et des activités propres à chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe I.

6. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1), Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1), Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), Loi sur les archives (chapitre A-21.1), Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (chapitre S-32.1) et Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01).

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DU MINISTRE

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) Musée de la civilisation (MC) Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de remplir leur mission. La liste de ces lois et de ces règlements est présentée à l'annexe II du rapport.

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, médias communautaires, en plus des immobilisations d'équipements culturels.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE), pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant pour le soutien à des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le CALQ et la SODEC.

Les valeurs et l'éthique

Pour réaliser sa mission et sa vision, les actions du Ministère et du personnel reposent sur les cinq valeurs de l'administration publique québécoise : la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

Le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation en 2013-2014 en proposant des activités de formation et de sensibilisation sur l'éthique, conformément à son plan d'action 2011-2014 qui vise à favoriser et à maintenir une culture éthique au sein du Ministère.

En plus du service-conseil offert par la répondante ministérielle, le Ministère rend disponible dans l'intranet organisationnel une documentation pertinente sur l'éthique dans la fonction publique qui est accessible à tout le personnel.

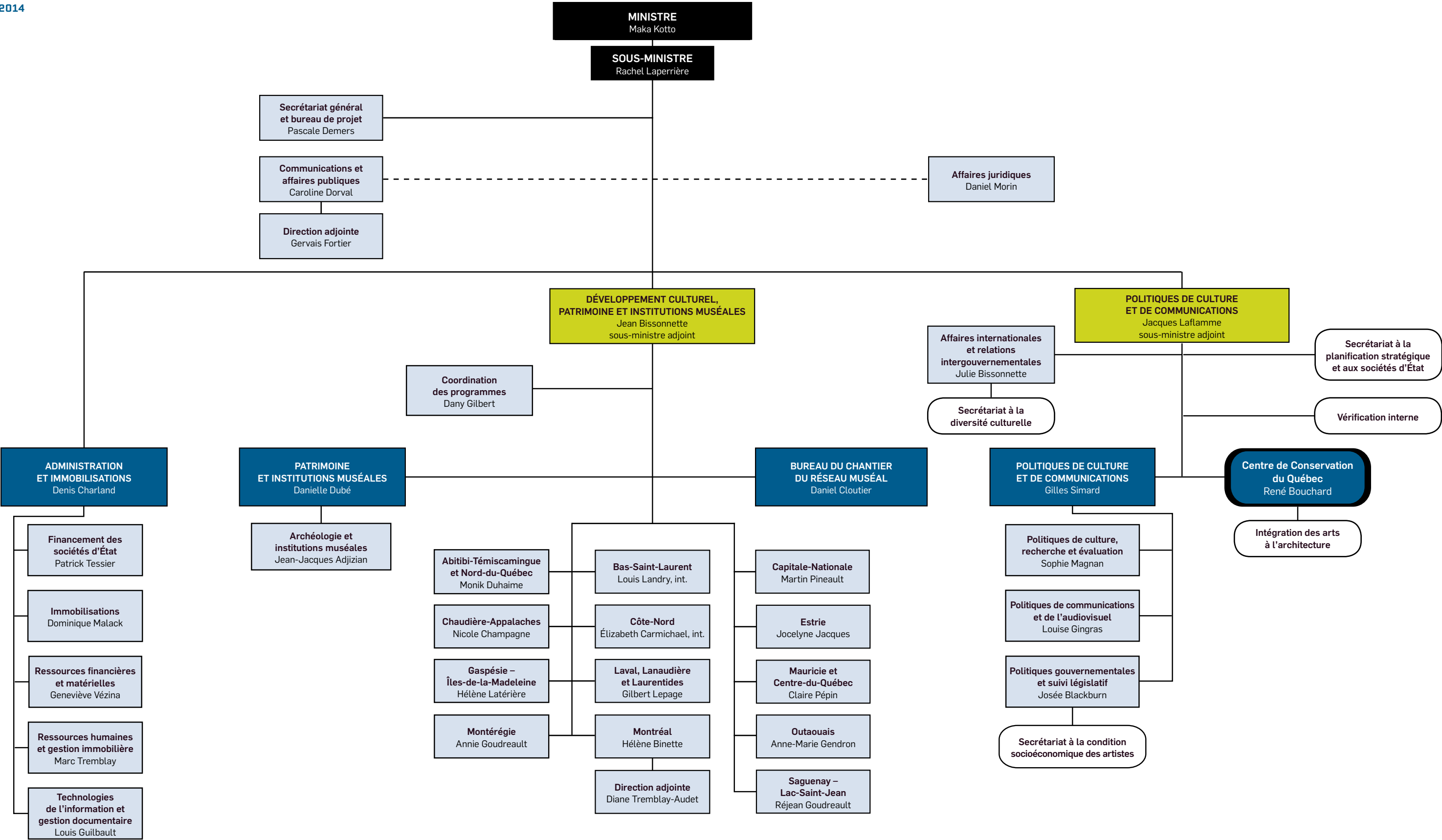
L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de deux grands secteurs :

- Développement culture, patrimoine et institutions muséales, qui regroupe entre autres 13 directions régionales offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels et de communications, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- Politiques de culture et de communications.

De plus, des unités relèvent de la sous-ministre, soit la Direction générale de l'administration et des immobilisations et le Secrétariat général et bureau de projet. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, dont la personne responsable relève du ministère de la Justice, et la Direction des communications et des affaires publiques, dont les responsables relèvent du ministère du Conseil exécutif. L'information détaillée de la structure organisationnelle est présentée dans l'organigramme inséré dans la présente section.

Une institution nationale, le Centre de conservation du Québec (CCQ), est rattachée directement au Ministère. Le CCQ possède une expertise indispensable pour la conservation préventive, la restauration du patrimoine mobilier et la valorisation de l'héritage culturel du Québec.



----- : Unités dont les responsables relèvent d'un autre ministère

Sous-ministériat

Direction générale

Direction

Autres unités

Agence gouvernementale

La gestion intégrée des risques

En 2013-2014, le Ministère a donné suite à sa planification de travaux en gestion des risques. D'une part, compte tenu de la mise à jour du profil de risques de l'organisation présentée en mars 2013, les autorités ont demandé à ce que des états de situation plus poussés soient entrepris relativement à deux risques considérés comme prioritaires qui avaient été relevés dans les analyses de risques opérationnels terminées en juin 2012. Ces derniers sont liés à la gestion du programme Aide aux immobilisations et à celle du Fonds du patrimoine culturel québécois. Des plans d'action touchant ces deux mesures ont été élaborés et mis en œuvre ce qui a permis de diminuer les risques constatés antérieurement.

D'autre part, pour les troisième et quatrième risques indiqués dans les analyses ayant pris fin en juin 2012, des suivis supplémentaires ont été demandés par les autorités du Ministère. Des plans d'action leur ont été soumis en 2013-2014.

L'évaluation de programmes

Le Ministère poursuit ses actions en vue de renforcer le développement d'une culture d'évaluation continue. Au cours de l'année 2013-2014, le Plan quinquennal des évaluations et des bilans de programmes a été mis à jour pour répondre aux priorités ministérielles et à celles du Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, le Ministère a entrepris la mise en œuvre de sa politique administrative sur le suivi des recommandations issues des évaluations. C'est le comité de vérification interne qui examine le suivi des recommandations jusqu'à leur réalisation.

Le Ministère a rendu publiques deux évaluations de programmes. La première portait sur le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires et la seconde, sur le programme Appel de projets pour le soutien des expositions permanentes.

2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2013-2014

Le contexte

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes pour le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture, qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles, notamment liées aux technologies numériques, et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires;
- l'approche du développement durable, qui suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs des grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux pour mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné, avec ses sociétés d'État et ses institutions, et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, dans Internet;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politiques culturelles;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

Les enjeux

En fonction du contexte et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, ce dernier présente les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2013-2014.

- | | |
|----------------|--|
| ENJEU 1 | La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise |
| ENJEU 2 | La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois |
| ENJEU 3 | Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles |
| ENJEU 4 | Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques |
| ENJEU 5 | L'actualisation de notre organisation |

3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2013-2014 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2012-2016, ainsi que des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2013-2014 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Axe et indicateur	Résultat 2013-2014	État d'avancement ⁷	Cible pluriannuelle	Page
La responsabilité québécoise en matière de culture				
1. Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture	Collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes; Information transmise au Conseil des ministres; Contacts établis sur le plan politique.	À surveiller	De 3 institutions fédérales	25
2. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC	2	Progresse bien	6 d'ici le 31 mars 2016	25
La politique culturelle gouvernementale du Québec				
3. Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour	Collecte d'informations pour documenter la mise en œuvre de la politique depuis son adoption	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2016	26
La culture et l'école				
4. Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région	152 600 participations d'élèves au total en 2011-2012	À surveiller	Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	27
5. Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation	Le Protocole renouvelé contient un engagement pour mettre en place le nouveau volet du programme La culture à l'école qui permet des projets d'artistes en résidence en milieu scolaire.	Cible atteinte	31 mars 2014	29
L'Agenda 21 de la culture et le développement durable				
6. Un inventaire des actions réalisées	Accessibilité à une section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP; Portrait préliminaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relativement aux objectifs gouvernementaux de l'A21C; Accompagnement des ministères et des organismes.	Progresse bien	31 mars 2015	31

7. Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible pluriannuelle.

Axe et indicateur	Résultat 2013-2014	État d'avancement ⁷	Cible pluriannuelle	Page
Le partenariat municipal et régional				
7. Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	37 %	Progresse bien	50 % au 31 mars 2016	33
Le patrimoine culturel				
8. Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	2	Progresse bien	14 d'ici le 31 mars 2016	34
La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels				
9. Le nombre de projets	350	Sans objet	Non déterminée	35
10. Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté	1	Progresse bien	3 d'ici le 31 mars 2016	38
L'accès diversifié au livre sur le territoire				
11. Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions	16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées	Progresse bien	Au moins 3 au 31 mars 2016	39
Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques	6,9 prêts par habitant desservi	Progresse bien	Maintien jusqu'au 31 mars 2016	39
L'information d'intérêt public				
12. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec	1	Sans objet	Non déterminée	40
Le rayonnement de la culture québécoise à l'international				
13. Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise	87	Cible atteinte	75 au 31 mars 2016	41
La diversité des expressions culturelles				
14. Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	15	Progresse bien	30 au 31 mars 2016	43
Les contenus culturels numériques				
15. Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre	5	Cible atteinte	4 d'ici le 31 mars 2016	45
Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action				
16. La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention; Réalisation de cinq cartographies des connaissances, consolidation de l'unité administrative, participation à deux groupes de travail; Adoption d'un plan d'action en patrimoine.	Progresse bien	3	47
La gouvernance				
17. Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés	0	Progresse bien	5 d'ici le 31 mars 2016	48
Les services partagés				
18. Le nombre de mesures réalisées	2	Progresse bien	6 au 31 mars 2016	49

ENJEU

1

LA CULTURE, UN CHAMP DE COMPÉTENCE
DU QUÉBEC ET UNE ASSISE DE L'IDENTITÉ
QUÉBÉCOISE

ORIENTATION 1

**Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre
du développement de sa culture**

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel en s'appuyant sur ses institutions, et ce, pour le développement et la prospérité de l'ensemble de la nation québécoise.

**Axe – La responsabilité québécoise en matière
de culture****OBJECTIF 1 (gouvernemental)**

Rapatrier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion

INDICATEUR (gouvernemental)

Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture

CIBLE (gouvernementale)

Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit :

- Conseil des arts du Canada
- Patrimoine canadien
- Téléfilm Canada

RÉSULTAT 2013-2014

Collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

Information transmise au Conseil des ministres;

Contacts établis sur le plan politique.

RÉSULTAT 2012-2013

Définir la revendication du Québec;

Élaborer la stratégie relative au dossier;

Établir les premiers contacts avec la partie fédérale.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER**Résultats**

La collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes s'est poursuivie. Le Conseil des ministres a été tenu informé de l'évolution du dossier. Une première lettre adressée à ce sujet par le ministre de la Culture et des Communications au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles énonçait les paramètres de la négociation souhaitée. Trois autres lettres ont suivi et des contacts bilatéraux ont eu lieu sur le plan politique, permettant de faire connaître la revendication du Québec. Ces démarches n'ont par ailleurs pas eu les effets escomptés.

OBJECTIF 2

Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

CIBLE

6 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

2

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats**

L'un des objectifs gouvernementaux en culture est d'accorder la priorité aux actions touchant la création, la production et la diffusion des œuvres des artistes, des écrivaines et des écrivains, des entreprises et des organismes culturels au Québec et à l'étranger.

C'est dans ce contexte que depuis deux ans, malgré une conjoncture économique qui a exigé des efforts de la majorité des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre, le Ministère a choisi d'augmenter sensiblement le budget consacré aux programmes d'aide du CALQ et de la SODEC. Les personnes, les entreprises et les organismes qui œuvrent dans les disciplines sous la responsabilité de ces deux sociétés d'État ont ainsi été soutenus dans la poursuite de leurs activités et la population québécoise a pu apprécier leur travail. Au cœur des préoccupations du Ministère, il y a donc cette volonté de répondre aux besoins des milieux artistiques et culturels, de garantir l'accès à la culture à toute la population, partout sur le territoire québécois, et de maintenir le rayonnement de la créativité québécoise à l'étranger.

Pour soutenir davantage les organismes culturels, notamment dans le développement de leur expertise pour la recherche de donateurs, le Ministère en collaboration avec le CALQ a bonifié le programme Mécénat Placements Culture à la suite des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle. Les règles du programme ont été actualisées de manière à mieux répondre aux besoins de financement des organismes à but non lucratif (OBNL) des domaines de la culture et des communications répartis dans l'ensemble du Québec.

Le programme Mécénat Placements Culture se présente désormais en trois volets qui offrent un plus grand choix d'options d'appariement aux collectes de fonds. Le premier volet encourage la capitalisation à moyen et à long terme, le deuxième répond aux besoins de financement à court terme, et le troisième vise à stimuler la diffusion d'activités artistiques à l'extérieur du Québec. Notons également parmi les nouveautés, la simplification de la procédure d'inscription et d'enregistrement des collectes de fonds en plaçant les états financiers au centre des mécanismes de reddition de comptes.

Axe – La politique culturelle gouvernementale du Québec

OVT

OBJECTIF 3 (gouvernemental)

Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

INDICATEUR (gouvernemental)

Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

CIBLE (gouvernementale)

D'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

Collecte d'informations pour documenter la mise en œuvre de la politique depuis son adoption

RÉSULTAT 2012-2013

Nouveau mandat

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Durant l'année, le Ministère a travaillé activement à la collecte d'informations auprès de l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux concernés afin de documenter la mise en œuvre de la politique culturelle gouvernementale du Québec depuis son adoption. Il s'agit d'une première étape du processus devant mener à la mise à jour de ce document, conformément aux dispositions prévues à la loi constitutive du Ministère.

ENJEU

2

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS
COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT
SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 2

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend contribuer à multiplier les expériences culturelles des jeunes auprès d'artistes professionnels, et ce, partout sur le territoire. Ces expériences pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

Axe – La culture et l'école

OBJECTIF 4

Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes

INDICATEUR

Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région

CIBLE

Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015

RÉSULTAT 2013-2014

152 600 participations d'élèves au total en 2011-2012

RÉSULTAT 2012-2013

144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER

Résultats

Les travaux d'actualisation du Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation entre le MCC et le MELS se sont poursuivis cette année. La version renouvelée du protocole d'entente a été signée en novembre 2013. Ce dernier vise à renforcer la collaboration des milieux scolaire et culturel ainsi que l'intégration de la dimension culturelle à l'école. Les deux organisations ont souhaité actualiser l'entente pour prendre en compte les nouvelles réalités des milieux et définir les axes de coopération pour les années à venir.



Visite d'élèves au Musée national des beaux-arts du Québec — Photo : Les Productions Train d'enfer/Société des musées québécois

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DES ÉLÈVES AUX ACTIVITÉS À L'ÉCOLE ET AUX SORTIES SCOLAIRES DU PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2010-2011 ET 2011-2012 PAR RÉGION

Région	Participations d'élèves aux activités à l'école			Participations d'élèves aux sorties scolaires			Total	
	2010-2011 [an 1]	2011-2012 [an 2]	Tendance entre an 1 et an 2	2010-2011 [an 1]	2011-2012 [an 2]	Tendance entre an 1 et an 2	2010-2011	2011-2012
	n	n		n	n		n	n
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25 760	25 206	↓	21 541	23 323	↑	47 301	48 529
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 129	14 329	↓	10 555	15 622	↑	27 684	29 951
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	59 795	52 278	↓	19 245	28 655	↑	79 040	80 933
Mauricie et Centre-du-Québec	22 142	21 808	↓	7 556	6 530	↓	29 698	28 338
Estrie	11 946	11 225	↓	2 677	3 213	↑	14 623	14 438
Montréal	94 548	91 708	↓	23 004	19 182	↓	117 552	110 890
Outaouais	22 734	21 043	↓	5 303	4 336	↓	28 037	25 379
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	12 850	17 451	↑	11 852	13 155	↑	24 702	30 606
Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik	1 276	1 792	↑	495	0	↓	1 771	1 792
Côte-Nord	9 705	7 981	↓	5 188	5 542	↑	14 893	13 523
Laval-Lanaudière-Laurentides	57 809	60 897	↑	15 270	13 209	↓	73 079	74 106
Montréal	48 930	53 628	↑	21 580	19 833	↓	70 510	73 461
Total	384 624	379 346	↓	144 266	152 600	↑	528 890	531 946

Source : Bilan 2010-2011 et 2011-2012 du programme La culture à l'école.

L'augmentation du nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles (objectif 4 du Plan stratégique 2012-2016) et la mise en place d'une mesure favorisant la présence d'artistes en résidence dans les écoles primaires et secondaires (objectif 5 du Plan stratégique 2012-2016) ont été reconnues comme prioritaires.

La pièce maîtresse de cette entente est le programme La culture à l'école qui est géré conjointement par le MCC et le MELS. En 2011-2012, 152 600 participations d'élèves à des sorties culturelles ont été enregistrées relativement à ce programme. Il s'agit d'une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année 2010-2011, qui totalisait 144 266 participations d'élèves. On observe une augmentation de la participation des élèves aux sorties scolaires dans six régions par rapport à l'année précédente, soit 2010-2011. Le programme permet aussi aux élèves d'écoles publiques et privées de participer à une activité artistique ou culturelle à l'école. Le nombre de participations d'élèves à ce type d'activité a légèrement diminué de 1,4 %, passant de 384 624 en 2010-2011 à 379 346 en 2011-2012.

Par ailleurs, depuis 2007, le Ministère déploie annuellement la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel. Conjointement administrée par le Ministère et le CALQ, cette mesure a pour objectif de favoriser les sorties culturelles des élèves (du préscolaire, du primaire et du secondaire) vers des lieux de production et de diffusion des arts de la scène uniquement (salles de spectacles professionnels). La participation financière du Ministère peut couvrir jusqu'à 40 % des frais de transport des élèves.

En 2011-2012, le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles effectuées dans le cadre de cette mesure a totalisé 235 536, ce qui représente une augmentation de 810 participations (0,3 %) en comparaison de l'année précédente, où l'on en avait recensé 234 726.

OBJECTIF 5

Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels

INDICATEUR

Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2013-2014

Le Protocole renouvelé contient un engagement pour mettre en place le nouveau volet du programme La culture à l'école qui permet des projets d'artistes en résidence en milieu scolaire.

RÉSULTAT 2012-2013

Le Ministère a collaboré avec le MELS en vue de l'intégration de cette mesure.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

En novembre 2013, les deux ministères ont renouvelé l'entente interministérielle signée pour la première fois en 1997. Le Protocole intègre maintenant des engagements précis pour accroître la synergie entre les milieux culturel et scolaire. L'un d'entre eux concerne le nouveau volet du programme La culture à l'école appelé Une école accueille un artiste, un engagement relatif aux artistes en résidence en milieu scolaire. Le MCC considère l'inscription de cet engagement dans le Protocole comme une confirmation du désir d'aller de l'avant, d'où l'atteinte de la cible.

En vue de préparer le plan d'action lié à la mise en œuvre du protocole d'entente, et de favoriser la réalisation progressive de ce nouveau volet, six projets pilotes de résidence en milieu scolaire ont été menés pendant l'année scolaire 2013-2014 dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Montréal, du Nord-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Chaque projet devait permettre à des élèves de s'inscrire dans une démarche artistique de moyenne ou de longue durée (de 6 à 12 semaines), tout en donnant la possibilité à un artiste ou à un organisme culturel professionnel de mener une expérience de résidence en milieu scolaire et de s'en inspirer pour créer.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014

Se donner une stratégie ministérielle, de concert avec les organismes et les sociétés d'État, pour maximiser l'effet de l'action interministérielle dans le développement de la culture dans les secteurs prioritaires (culture-éducation, conditions socioéconomiques des artistes, interculturelisme, développement territorial et développement durable).

Résultats

Cette action n'a pas été formalisée dans le Plan stratégique 2012-2016. Toutefois, l'action interministérielle demeure en cohérence avec la vision du Ministère. Il s'agit d'un instrument privilégié pour l'élaboration de politiques et de positionnements ministériels et gouvernementaux dans divers dossiers. Des actions ciblées ont donc été menées en 2013-2014 pour chacun des cinq secteurs prioritaires qui avaient été inscrits dans le Plan stratégique 2011-2015.

Culture-éducation

Le Ministère collabore avec le MELS, dans le cadre du Protocole d'entente Culture-Éducation, à la mise en œuvre de plusieurs mesures et programmes, dont le programme La culture à l'école. En vertu de ce programme, on compte annuellement, depuis 2008-2009, plus de 500 000 participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des activités culturelles à l'école ou dans des sorties culturelles. Le protocole initial a été signé en 1997 et il a été renouvelé en novembre 2013.

Conditions socioéconomiques des artistes

Les responsabilités du Ministère à l'égard des conditions socioéconomiques des artistes l'amènent à agir de concert avec le ministère du Travail et la Commission des relations du travail, ainsi que, pour les aspects touchant à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur, avec l'ensemble des ministères. Il collabore étroitement avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail afin de veiller aux intérêts de la main-d'œuvre culturelle.

Interculturalisme

Le Ministère ainsi que certaines sociétés d'État du portefeuille ministériel contribuent à la politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée et à son plan d'action 2008-2013, reconduit jusqu'en 2015. Le Ministère participe ainsi à la mise en œuvre des mesures permettant d'assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications, d'augmenter la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise et de sensibiliser l'industrie des communications quant à son influence possible sur les préjugés et le racisme.

Développement territorial

La contribution du Ministère au développement territorial se traduit par des interventions auprès de plusieurs ministères et organismes. Le Ministère contribue à l'élaboration d'orientations en aménagement du territoire, à la mise en œuvre de la Stratégie sur l'occupation et la vitalité des territoires et au renouvellement de la politique nationale de la ruralité, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Il est un membre actif de la Table gouvernementale aux affaires territoriales, coordonnée par le MAMROT. De plus, en partenariat avec Tourisme Québec et l'industrie touristique, il élabore une stratégie en tourisme culturel. Il participe également à la Table de coordination du Plan d'affectation du territoire public, dirigée par le ministère des Ressources naturelles. Un partenariat a été conclu avec le ministère de la Sécurité publique pour le soutien de son équipe géomatique et l'hébergement du système d'information géographique durant son déploiement au Ministère. Il participe à l'Approche de coopération en réseau interministériel pour l'information géographique. Enfin, sur le plan régional, les directions régionales du Ministère sont appelées à collaborer étroitement avec leurs vis-à-vis des différents ministères, notamment au sein des conférences administratives régionales, en vue de l'avancement de divers dossiers d'intérêt pour le développement territorial, plus particulièrement pour la culture en matière de création, de production et de diffusion.

Développement durable

Le MDDEFP est un partenaire essentiel du Ministère pour tout ce qui a trait au développement durable, ainsi que pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture (A21C). De plus, l'action interministérielle est indissociable du chantier gouvernemental en culture, mis en place dans le contexte de la prolongation de la Stratégie gouvernementale en développement durable. Les 120 ministères et organismes visés par la Loi sur le développement durable sont invités à bonifier leur plan d'action en développement durable en y ajoutant au moins une action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture (voir les résultats de l'objectif 6 du Plan stratégique 2012-2016). Le Ministère contribue également aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux, composée de différents ministères et organismes.

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture sur le territoire est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens, interviennent de différentes manières dans le développement de la culture.

Le Ministère désire consolider sa concertation avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime avec ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture et qui prend en compte les principes du développement durable.

Axe – L'agenda 21 de la culture et le développement durable

OBJECTIF 6

Soutenir les ministères et les organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

Un inventaire des actions réalisées

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

Accessibilité à une section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP;

Portrait préliminaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C;

Accompagnement des ministères et des organismes.

RÉSULTAT 2012-2013

Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable;

Lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP;

Deux séances de formation à l'intention des ministères et des organismes sur l'intégration de l'A21C à la stratégie gouvernementale;

Publication d'un guide pour la mise en œuvre de l'A21C sur l'extranet de développement durable du MDDEFP;

Accompagnement des ministères et des organismes.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

En 2013-2014, l'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de bonification de leur plan d'action de développement durable et de mise en œuvre d'une action en culture s'est poursuivi par l'entremise de deux mécanismes mis en place en 2012-2013 :

- l'accessibilité à une section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP, un outil mis à la disposition du réseau des officières et des officiers de développement durable des ministères et des organismes soumis à la Loi sur le développement durable et de leurs équipes respectives. Cette section propose des éléments d'information, un calendrier général de la planification, de la documentation ainsi que des outils pour la réalisation de la démarche de mise en œuvre du chantier;
- l'accompagnement des ministères et des organismes qui en font la demande par des personnes-ressources du Ministère et du MDDEFP.

Au cours de l'année, le Ministère a recensé les plans d'action de développement durable nouvellement adoptés ou mis à jour par les ministères et les organismes soumis au chantier gouvernemental en culture. Au 31 mars 2014, 94 organisations gouvernementales (16 ministères, dont le MCC, et 78 organismes, dont 7 sociétés d'État du réseau de la Culture et des Communications) avaient publié leur plan d'action 2013-2015 présentant des actions en culture qu'ils entendent réaliser, d'ici mars 2015.

Le recensement de ces 94 plans d'action a permis de dresser un portrait préliminaire. Ce sont 126 nouvelles actions qui ont été adoptées en ce qui concerne les objectifs de l'A21C depuis le 1^{er} avril 2013. Ce portrait préliminaire témoigne de la mobilisation des ministères et des organismes qui ont répondu présents à l'invitation de réfléchir au rôle des arts et de la culture dans le développement durable de la société québécoise.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014

Susciter l'adhésion des partenaires des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture

Résultats

L'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C) est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs pour que le Québec fasse de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale.

Si l'importance de la culture pour le développement est indéniable, le Ministère est conscient qu'un important travail de sensibilisation demeure nécessaire pour que cet apport soit pleinement reconnu. C'est pourquoi l'engagement et la participation des partenaires constituent un leitmotiv pour le Ministère.

Deux types de partenaires sont concernés par la mise en œuvre de l'A21C :

- les 120 ministères et organismes de l'administration publique visés par la Loi sur le développement durable qui, dans le cadre du chantier gouvernemental en culture, ont bonifié au 1^{er} avril 2013 leur plan d'action de développement durable par l'ajout d'actions correspondant à l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'A21C. En date du 31 mars 2014, ce sont 94 organisations gouvernementales (16 ministères et 78 organismes) qui ont publié leurs engagements 2013-2015 en culture;
- les partenaires adhérents à la charte d'engagement s'engagent de manière volontaire à faire connaître l'A21C, à réaliser des actions qui cadrent avec ses 21 objectifs et à partager leurs expériences sur le site Web à l'adresse www.agenda21c.gouv.qc.ca, mis en ligne par le Ministère. Les partenaires adhérents peuvent être des individus ou des organisations des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux. Au 31 mars 2014, 1 078 individus ou organisations ont adhéré à la charte d'engagement de l'A21C.

Axe – Le partenariat municipal et régional

OVT

OBJECTIF 7

Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires
aux ententes de développement culturel

INDICATEUR

Le pourcentage d'ententes de développement culturel
auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE

50 % au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

37 %

RÉSULTAT 2012-2013

41 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Au 31 mars 2014, 104 ententes de développement culturel étaient en vigueur. Parmi elles, 38 mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires. Ce résultat représente 37 % de l'ensemble des ententes de développement culturel pour la période de référence.

En vue de stimuler l'ajout de nouveaux partenariats financiers en vertu des ententes de développement culturel, le Ministère dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée exclusivement à l'appariement des contributions provenant de partenaires supplémentaires associés à ce type d'ententes. Le résultat de 37 % attribuable à la participation de tiers partenaires apparaît dans ce contexte comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère et ses partenaires municipaux. Cependant, l'atteinte de la cible pluriannuelle sera mesurée par les résultats de la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique.

Rappelons qu'une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le MCC et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs définis au bénéfice de la population, dans une perspective de développement des collectivités locales et régionales qui permet de contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire.



Le projet Bal de l'Avenir de la Fanfare Pourpour facilite le passage de l'école primaire à l'école secondaire des élèves du quartier Centre-Sud de Montréal grâce à des ateliers de musique (projet financé par l'Entente de développement culturel de Montréal) — Photo : Katia Gosselin

Axe – Le patrimoine culturel

OVT

OBJECTIF 8

Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE

12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

CIBLE

2 outils de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un bien patrimonial.

Le premier plan de conservation, celui du site patrimonial de Sillery, a été rendu public au courant de l'été 2013. Une consultation publique s'est tenue à l'hiver 2014 sur le projet de plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières. La production des autres plans de conservation (sites patrimoniaux de La Prairie et du Bois-de-Saraguay) progresse bien. Cinq autres projets sont présentement à l'étude au Ministère. Il s'agit des sites patrimoniaux de Charlesbourg, de Beauport, de Montréal, de l'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche et des Nouvelles-Casernes. Ainsi, à ce jour, la réalisation de 9 des 12 plans de conservation est amorcée, ce qui correspond à un taux de 75 %.

Les outils de communication servent à informer les municipalités sur la protection du patrimoine culturel québécois. Un premier outil de communication touchant le patrimoine culturel, soit La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités, a été rendu public en 2012. Le second outil de communication, intitulé À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, a été diffusé en 2013.

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture ainsi que la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de la population à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique sur le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

Axe – La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

Le Ministère présente la reddition de comptes de l'objectif 9 du Plan stratégique 2012-2016, intitulé Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions. Comme les projets d'immobilisations d'équipements culturels sont un sous-ensemble du Plan québécois des infrastructures (PQI), les résultats sont d'abord présentés dans leur contexte plus global, conformément à l'énoncé d'une action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014.

OVT

OBJECTIF 9

Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions

INDICATEUR

Le nombre de projets

CIBLE

Aucune

RÉSULTAT 2013-2014

350 projets

RÉSULTAT 2012-2013

132 projets

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

Le Plan québécois des infrastructures est un outil majeur pour doter le Québec en équipements culturels de qualité. La contribution du Ministère (y compris les sociétés d'État du portefeuille ministériel) permet, dans toutes les régions du Québec, de soutenir des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives ainsi que les médias communautaires et les radios autochtones, répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes, des intervenants culturels et des clientèles.

Au cours de l'année 2013-2014, les investissements annoncés découlant du PQI se sont élevés à 247,1 M\$ pour la réalisation de 350 projets. De ce montant, 147,3 M\$ ont été alloués au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien cumulé et 99,8 M\$, à la poursuite de projets en amélioration, remplacement et parachèvement.



Rénovation de la salle Jean-Cossette d'Amqui, dans le Bas-Saint-Laurent — Photo : MCC

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
PAR SECTEUR D'INTERVENTION**

Secteur d'intervention	2012-2013	2013-2014	Écart
Équipements culturels	78	223	145
Sociétés d'État	10	10	0
Fonds du patrimoine culturel québécois	44	117	73
Total – Plan québécois des infrastructures	132	350	218

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2012-2013	2013-2014	Écart
	M\$	M\$	M\$
Équipements culturels			
Arts de la scène	47,6	106,8	59,2
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	0,7	5,8	5,1
Bibliothèques	24,9	23,3	-1,6
Institutions muséales	32,0	3,1	-28,9
Médias et multimédia	0,0	1,9	1,9
Patrimoine et archives	17,8	38,6	20,8
Secteurs multiples ou autres	23,2	3,6	-19,6
Total – Équipements culturels	146,2	183,1	36,9
Sociétés d'État	78,4	48,8	-29,6
Fonds du patrimoine culturel québécois	7,3	15,2	7,9
Total général – Plan québécois des infrastructures	231,9	247,1	15,2

Équipements culturels

Les projets d'immobilisations d'équipements culturels se définissent au sens large comme des projets contribuant au maintien et au développement d'équipements favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise, au développement des collections des bibliothèques publiques, à la préservation des richesses patrimoniales et à la restauration du patrimoine religieux. C'est dans le cadre des programmes Aide aux immobilisations, Aide aux projets et Aide aux initiatives de partenariat que sont alloués les investissements issus du PQI.

En 2013-2014, le Ministère a annoncé des investissements totalisant 183,1 M\$ pour la réalisation de 223 projets. Ces investissements représentent une augmentation de 36,9 M\$ comparativement à l'année 2012-2013 où 78 projets avaient été annoncés. L'augmentation du nombre de projets s'explique principalement par le fait que davantage de projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ont été soutenus par le PQI cette année, soit 169 projets en 2013-2014 comparativement à 30 projets en 2012-2013. La hausse globale des investissements de 36,9 M\$ s'explique, quant à elle, par l'annonce de plusieurs projets majeurs et structurants.

Actifs des sociétés d'État

Un total de 48,8 M\$ a été annoncé en investissements, en 2013-2014, pour le maintien des actifs et la résorption du déficit d'entretien de 10 projets des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications.

La diminution de 29,6 M\$, par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par l'allocation durant l'exercice financier 2012-2013 d'enveloppes additionnelles de :

- 9,4 M\$ au Musée de la civilisation pour achever les travaux de maçonnerie extérieure et pour la réfection des toitures-terrasses et des verrières;
- 20,6 M\$ à la SPDAM afin de permettre la réalisation de travaux supplémentaires, dont la réfection de l'esplanade et des colonnades de la salle Wilfrid-Pelletier.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois

Pour relever le défi de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a mis sur pied un fonds permettant d'accroître et de stabiliser les subventions destinées au patrimoine : le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ).

Le FPCQ vise à nous donner les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique, au bénéfice des générations présentes et futures. Il agit comme un puissant levier, permettant de soutenir davantage de projets pour sauvegarder et promouvoir notre héritage collectif.

Composé de cinq volets, le FPCQ est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. Les quatre premiers volets sont en vigueur depuis le 15 septembre 2006, et le cinquième volet l'est depuis le 11 janvier 2012.

Volet 1 Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

Volet 2 Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales;

Volet 5 Réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Les états financiers du FPCQ ont été préparés par le Contrôleur des finances dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils énumèrent de façon fidèle et complète les transactions financières du fonds pour la période se terminant le 31 mars 2014. Ils ne font pas l'objet d'un audit.

Le Ministère a mis en place un processus de planification et un système de contrôle interne permettant d'assurer le suivi budgétaire du FPCQ et de reproduire intégralement et avec exactitude l'ensemble des opérations comptabilisées dans ses états financiers.

Depuis son lancement et en date du 31 mars 2014, 108,7 M\$ ont été annoncés en vue de la réalisation de 586 projets pour des investissements totaux de 214,4 M\$. Ainsi, les montants engagés à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en permettant d'assurer l'équilibre budgétaire du fonds, et ce, annuellement. Depuis la création du FPCQ, le Ministère a mis en place un système informatique permettant un suivi rigoureux des opérations afin de s'assurer du respect de l'objectif d'équilibre budgétaire.

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a annoncé des subventions totalisant près de 15,2 M\$ en vue de la réalisation de 117 projets générant des investissements totaux de 33,0 M\$ pour les cinq volets du fonds. Le montant total de ces subventions pour l'année 2013-2014 représente une augmentation de 7,9 M\$ comparativement à celui de l'année 2012-2013 où 7,3 M\$ avaient été annoncés pour la réalisation de 44 projets.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS AU 31 MARS PAR VOLET

Volet	2013	2014	Écart
	M\$	M\$	M\$
1	2,7	12,3	9,6
2	0,8	0,7	-0,1
3	0,2	0,4	0,2
4	2,6	0,2	-2,4
5	1,0	1,6	0,6
Total	7,3	15,2	7,9

OBJECTIF 10

Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit auprès du réseau des institutions muséales, du réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

INDICATEUR

Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

CIBLE

3 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

Un réseau dont l'adaptation a été complétée, soit celui des médias communautaires

RÉSULTAT 2012-2013

Un réseau dont l'adaptation a été complétée, soit celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le ministre a annoncé le 8 mai 2013, la création d'un groupe de travail indépendant sur l'avenir du réseau muséal, présidé par Claude Corbo. Les travaux du groupe, appuyés par une large consultation, ont permis de dégager des pistes de solution à court, à moyen et à long terme pour répondre aux enjeux et aux défis du secteur. Le 5 novembre 2013, le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal a déposé publiquement son rapport structuré selon 61 recommandations proposant une vaste réforme du réseau muséal québécois. En réponse aux recommandations émises, le ministre a dévoilé un plan d'action, dont les principales opérations consistent à :

- ▶ créer une table interministérielle des affaires muséales veillant à l'harmonisation des actions des différents ministères concernés par la muséologie;
- ▶ amorcer des travaux de concertation muséologique dans chacune des régions du Québec, à des fins d'optimisation des interventions gouvernementales et de consolidation du réseau;
- ▶ préparer une nouvelle typologie et un mécanisme d'agrément des institutions muséales;
- ▶ entreprendre les travaux administratifs et juridiques requis pour l'élaboration d'un projet de loi sur les institutions muséales;
- ▶ réformer le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales;
- ▶ consacrer une somme de 5 M\$ répartie sur deux ans pour la réalisation d'expositions permanentes et itinérantes, et leur adaptation aux technologies numériques en favorisant l'établissement de partenariats entre institutions muséales.

Au terme de l'année financière 2012-2013, le Ministère avait annoncé la reconnaissance et l'admission au fonctionnement de nouveaux diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène à compter de l'exercice financier subséquent. Conformément à son engagement, lors de l'exercice financier 2013-2014, le Ministère a attribué une subvention de fonctionnement à 8 nouveaux organismes voués à la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène. Cette subvention leur a été accordée afin qu'ils maintiennent la diversité des spectacles professionnels offerts aux divers publics sur l'ensemble du territoire québécois et qu'ils réalisent des activités visant à développer des publics pour les arts de la scène. Ce geste a porté à 104 le nombre total de tels organismes soutenus par le Ministère, contribuant de la sorte à parachever son important réseau de desserte territoriale.

La nouvelle version du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires a été mise en application en 2013-2014. L'évaluation des nouvelles demandes considère, entre autres, la zone de desserte du média afin d'assurer une meilleure cohérence dans la couverture géographique et ainsi favoriser les territoires non desservis. De plus, le programme accueille désormais les médias ne diffusant qu'en ligne, et prend aussi en compte la production Web des médias dits traditionnels. Il s'agit d'une adaptation majeure qui était devenue nécessaire compte tenu des changements observés dans le secteur médiatique. L'aide additionnelle ainsi apportée permettra à ces médias de stimuler leur implantation sur Internet ou d'y consolider leur présence. Finalement, le Ministère a modifié son approche dans son processus de reconnaissance des médias communautaires. La production en ligne de ces médias est désormais prise en compte et communiquée au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin que ce dernier puisse intégrer cette nouvelle réalité dans ses processus inhérents au placement publicitaire gouvernemental. Ainsi, l'adaptation de l'intervention ministérielle auprès des médias communautaires a été complétée cette année.



Radio communautaire Pikogan en Abitibi-Témiscamingue
Photo : Brenda Rankin

Axe – L'accès diversifié au livre sur le territoire

OBJECTIF 11

Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

INDICATEUR

Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions⁸

CIBLE

Au moins 3 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2012-2013

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

INDICATEUR

Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

CIBLE

Maintien jusqu'au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

6,9 prêts par habitant desservi⁹

RÉSULTAT 2012-2013

6,8 prêts par habitant desservi¹⁰

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère favorise l'accès au livre et à la lecture à l'ensemble de la population québécoise. Son action dans ce secteur d'intervention est encadrée par la politique de la lecture et du livre de 1998 et par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre de 1981. Le Ministère mise sur le réseau des librairies agréées et sur celui des bibliothèques publiques pour assurer la diffusion du livre et sa mise en valeur au Québec. Que ce soit par l'entremise de ses programmes d'aide aux bibliothèques publiques ou par l'octroi d'un agrément qui confère aux librairies détentrices notamment l'accès au marché institutionnel et l'accès à l'aide financière de la SODEC, le Ministère soutient le développement de ces deux réseaux sur l'ensemble du territoire québécois.

Le nombre de régions ayant au moins 3 librairies agréées est demeuré stable comparativement à 2012. On constate cependant que le nombre de librairies agréées a augmenté de 3 % entre 2012 et 2013.

Les conditions d'octroi et de maintien d'agrément sont prévues par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et le Règlement sur l'agrément des libraires. Le Ministère a donc peu d'emprise quant à l'évolution du nombre de librairies agréées par région.

NOMBRE DE LIBRAIRIES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE PAR RÉGION

Région	2012	2013
Bas-Saint-Laurent	7	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	8
Capitale-Nationale	22	22
Mauricie	7	8
Estrie	7	7
Montréal	58	58
Outaouais	9	9
Abitibi-Témiscamingue	7	7
Côte-Nord	3	3
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	5
Chaudière-Appalaches	8	8
Laval	6	6
Lanaudière	6	7
Laurentides	9	9
Montérégie	23	26
Centre-du-Québec	4	4
Total	189	194

Le nombre de prêts par habitant desservi dans les bibliothèques publiques, ce qui comprend les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), s'établit à 6,9, selon les données préliminaires de 2012. Ce résultat était de 6,8 en 2011 et de 6,6 en 2010. Le nombre de prêts par habitant desservi est en légère progression depuis 2007.

NOMBRE DE PRÊTS PAR HABITANT DESSERVI DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES AU 31 DÉCEMBRE¹¹

2007	2008	2009	2010	2011	2012
6,2	6,3	6,6	6,6	6,8	6,9

8. L'indicateur ne prend pas en compte la région du Nord-du-Québec, compte tenu du fait qu'aucune librairie agréée n'y était présente lors de l'élaboration de la cible.

9. Donnée préliminaire de l'année 2012.

10. Donnée de l'année 2011.

11. Les résultats de 2007 à 2011 sont issus des données officielles de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). Le résultat de 2012 est préliminaire et il provient de la compilation des données brutes de BANQ.

Axe – L'information d'intérêt public

OBJECTIF 12

Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

CIBLE

Aucune

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

Au fil des démarches effectuées pour la mise en œuvre d'une plateforme d'information et dans la foulée de l'élaboration de la Stratégie culturelle numérique québécoise, rendue publique le 3 mars 2014, il est apparu plus opportun d'axer d'abord le développement de la plateforme numérique sur la diffusion et la promotion de la culture et des arts tels qu'ils se vivent aux quatre coins du Québec. La Fabrique culturelle a donc été lancée le 11 mars 2014 par Télé-Québec. Entre un magazine Web, une chaîne de diffusion vidéo et un réseau social spécialisé en culture, La Fabrique culturelle est un outil de rayonnement de la vie culturelle québécoise. Les disciplines couvertes sont les arts visuels et numériques, le cinéma, la danse, le design, la littérature, les arts multidisciplinaires, la musique, le théâtre et les activités muséales.

Au cours de l'année, le Ministère a poursuivi ses efforts pour soutenir Télé-Québec dans la recherche du financement qui permettra d'assurer le déploiement de la plateforme.

ENJEU

3

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, de concert avec le MRIFCE, travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Le Ministère agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère inscrit également son action dans le respect des principes et des objectifs de la politique culturelle québécoise. En effet, l'action internationale contribue à la fois à l'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs. On connaît en effet les retombées essentielles des activités à l'étranger sur le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles afin de pallier l'étroitesse du marché domestique québécois.

Axe – Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

OBJECTIF 13

Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

INDICATEUR

Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

CIBLE

75 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

87

RÉSULTAT 2012-2013

71

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE



Quelque 90 artistes et athlètes ont participé aux VII^{es} Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés du 7 au 15 septembre 2013, à Nice, en France
Photo : Gouvernement du Québec

Résultats

Le Ministère a continué de donner la priorité aux actions de développement de marchés qui permettent d'accroître la présence des milieux culturels québécois sur les marchés internationaux. Les activités accomplies en 2013-2014 ont permis de dépasser la cible visée au 31 mars 2016. Cette performance, au-delà des prévisions ministérielles, s'explique notamment par la croissance importante du nombre de demandes d'aide financière en matière de coopération internationale et de projets pour l'accueil de diffuseurs et programmeurs hors Québec.

En effet, le dynamisme de plusieurs ententes de coopération, entre autres celles avec la Wallonie-Bruxelles, la France, le Mexique, Haïti et la province du Guanzhou en Chine, a permis de soutenir 50 projets cette année. L'appui financier du Ministère à 26 événements québécois accueillant des programmeurs et des diffuseurs hors Québec se veut également un axe d'intervention plus porteur qu'il n'avait été prévu au moment d'établir la cible.

Compte tenu des priorités qu'il a retenues à l'international et du dynamisme du milieu culturel dans ses projets de développement de marchés et de coopération culturelle, le Ministère a, en 2013-2014 :

- renforcé la présence collective des organismes et des entreprises artistiques dans les festivals, les événements et les marchés internationaux en appuyant la préparation ou la réalisation de 11 vitrines culturelles ou présences majeures tenues en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Chine, en Corée du Sud ou au Mexique;

- accordé de l'aide financière pour l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmeurs et de journalistes internationaux lors de la tenue de 26 festivals et événements québécois, notamment dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, du cinéma et de l'édition. Ces festivals présentent l'offre culturelle québécoise à des acheteurs qui peuvent ensuite programmer les spectacles, performances et expositions dans les événements et lieux de diffusion partout dans le monde;
- appuyé la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération avec les pays et les régions partenaires, qui ont permis la réalisation de 50 projets avec la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Mexique, la Wallonie-Bruxelles, la Flandre, Haïti, la province du Guanzhou en Chine, le Burkina Faso, la Catalogne, le Mexique et le Nouveau-Brunswick.

À la suite des actions menées durant l'année en vue de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise, des retombées ont été relevées sur la scène internationale en 2013-2014 :

- 2 735 projets en diffusion, dont 831 représentations et 488 projections de films ont été présentés;
- 101 ententes, ventes de droits et signatures de partenariat ont été ratifiées;
- 2 874 articles ou reportages ont été réalisés mettant la culture québécoise à l'honneur;
- 260 manifestations ont permis à des organismes et à des personnes du milieu culturel québécois de faire rayonner l'expertise du Québec.



FOXTROTT, l'un des vingt groupes de musique québécois ayant participé à Planète Québec à South by Southwest, qui a eu lieu au Texas du 7 au 15 mars 2014
Photo : Gouvernement du Québec

Axe – La diversité des expressions culturelles

OBJECTIF 14

Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR

Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

CIBLE

30 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

15

RÉSULTAT 2012-2013

10

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait officiellement en vigueur. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2014, 133 États et l'Union européenne avaient ratifié la Convention.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel sur la diversité culturelle, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore, des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit en versions française, anglaise et espagnole, le bulletin d'information électronique sur la diversité culturelle. Référence en la matière, ce bulletin joint, en moyenne, des personnes venant de plus de 120 pays, et ce, tous les mois. Ultimement, le Ministère vise à favoriser la ratification de la Convention par le plus grand nombre d'États possible et à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale.

Soulignons qu'en 2013-2014, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. En effet, le Ministère, qui coordonne la position québécoise dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 4^e session ordinaire de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris du 11 au 13 juin 2013. À l'initiative du Québec, une résolution invitant les Parties et la société civile qui le souhaitent à déposer une contribution écrite en décembre 2013 concernant l'impact des technologies numériques sur la Convention a été approuvée par la Conférence des Parties. Les travaux des organes de la Convention à ce sujet ont débuté lors de la 7^e session ordinaire du Comité intergouvernemental qui s'est déroulée du 10 au 13 décembre 2013. À cette occasion, le Québec et le Canada ont déposé un document de réflexion conjoint, présentant les perspectives et expériences canadiennes et québécoises à l'égard de l'influence du numérique sur la diversité des expressions culturelles. En outre, le Comité intergouvernemental a adopté une décision invitant les Parties, dans leurs rapports périodiques, à accorder une attention particulière à l'impact des technologies numériques sur la mise en œuvre de la Convention. Ceci constitue un pas de plus pour le Québec, afin que cette question soit traitée par les Parties au cours des réunions des organes de la Convention.

Action inscrite au Plan annuel de gestion de dépenses 2013-2014

Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde

Résultats

TV5 est la première chaîne mondiale de langue française. Elle joint 243 millions de foyers dans plus de 200 pays ou territoires grâce à la distribution de huit signaux planétaires gérés depuis Paris par TV5 Monde et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, à Montréal.

À titre de gouvernement bailleur de fonds de TV5, le Québec y développe, depuis plus de 25 ans, un partenariat très actif avec les gouvernements de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Canada. Les objectifs du gouvernement du Québec à l'égard de TV5 sont de soutenir la Francophonie, la langue française et de contribuer à la diversité des expressions culturelles; d'offrir au Québec une vitrine internationale et un outil de promotion par la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde; d'enrichir et de diversifier l'offre au Québec, grâce à la diffusion par TV5 Québec Canada de programmes en langue française en provenance des partenaires européens et africains, par l'intermédiaire de TV5 Monde.

En 2013-2014, la contribution du gouvernement, assumée à parts égales par le MCC et le MRIFCE, s'est établie à 7,1 M\$. De ce montant, 5,8 M\$ ont été versés à TV5 Monde, alors que TV5 Québec Canada a reçu 1,3 M\$. La part du MCC représente 2,9 M\$ pour sa participation à TV5 Monde et 660 000 \$ pour celle à TV5 Québec Canada.

En 2013, le Québec a assumé, pour une deuxième année consécutive, la présidence de la Conférence des ministres responsables de TV5. À ce titre, il a accueilli les hauts fonctionnaires responsables de TV5 lors d'une rencontre qui s'est tenue les 14 et 15 novembre 2013 à Montréal. À cette occasion, les personnes représentant les gouvernements ont approuvé le projet de budget de TV5 Monde pour 2014 et son projet de plan stratégique 2014-2016, qui ont été adoptés par le conseil d'administration de TV5 Monde en janvier 2014.

ENJEU 4

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS, PARTICULIÈREMENT DE LANGUE FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership et agit comme maître d'œuvre pour le développement d'une stratégie numérique commune en culture. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire afin de se mesurer à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions. À l'intérieur de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

Axe – Les contenus culturels numériques

OBJECTIF 15

Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture

INDICATEUR

Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre

CIBLE

4 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

5

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE



Cinéma urbain à la belle étoile à la place de la Paix du Quartier des spectacles, à Montréal
Photo : Sébastien Roy / Société des arts technologiques



Créée par l'artiste multidisciplinaire Héloïse Depocas, la pièce acrobatique *Ironworkers Local 777* intégrant des projections à 360 degrés, présentée à la Société des arts technologiques — Photo : Sébastien Roy / Société des arts technologiques

Résultats

La stratégie culturelle numérique du Québec a été dévoilée le 3 mars 2014. Elle touche l'ensemble des grands secteurs culturels dont les arts et les lettres, les industries culturelles, les médias, le patrimoine, la muséologie et les bibliothèques. Cette démarche résulte de consultations auprès des clientèles du domaine culturel et de la concertation entre le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État du portefeuille ministériel.

La stratégie rassemble trois orientations principales : l'enrichissement de l'offre de contenus culturels numériques, l'assurance de la diffusion des contenus et de leur accès, et la création d'un environnement propice au développement du numérique.

Lors du dévoilement de la stratégie, des investissements immédiats en infrastructures numériques pour une valeur totale de 10,2 M\$ ont été annoncés, ce qui a permis d'amorcer la mise en œuvre d'une première série de mesures. En effet, le Ministère s'est engagé financièrement auprès de cinq partenaires du réseau de la culture et des communications pour réaliser des projets de mise à niveau numérique des lieux de diffusion en arts de la scène, des collections des bibliothèques publiques, des cinémas parallèles et de mise en réseaux des lieux de diffusion en arts de la scène et des communautés autochtones.

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

Axe – Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

OBJECTIF 16

Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

INDICATEUR

La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

CIBLE

Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

Concours pour des conseillères ou des conseillers en développement culturel;

Mise en ligne d'une page carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi;

Réalisation d'entrevues de départ et de groupes de discussion;

Lancement d'un programme de mobilité interne;

Organisation d'activités de formation pour le personnel d'encadrement.

RÉSULTAT 2012-2013

Concours pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes;

Concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art;

Mise en place de mesures pour faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire;

Réalisation d'entrevues de départ.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

CIBLE

Mise en œuvre de 2 projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de cinq cartographies des connaissances, consolidation de l'unité administrative, participation à deux groupes de travail.

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : adoption d'un plan d'action.

RÉSULTAT 2012-2013

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de quatre cartographies des connaissances

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Attraction et rétention du personnel

En novembre 2011, le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'attraction et de rétention du personnel pour 2011-2014, afin de se positionner comme un employeur de qualité et de demeurer compétitif dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue dans l'ensemble du Québec. À l'échéance du plan, le 31 mars 2014, l'organisation avait terminé la mise en œuvre de toutes les actions prévues au plan. Plusieurs mesures se poursuivront au cours des années à venir et continueront de soutenir l'importance d'attirer et de retenir les meilleures ressources au Ministère.

Plus particulièrement en 2013-2014, en matière d'attraction, un concours de recrutement a été organisé pour des conseillères ou des conseillers en développement culturel dans toutes les régions du Québec. Au 31 mars 2014, les personnes admissibles avaient toutes passé les examens. Ce concours permettra d'obtenir une liste de candidatures spécialisées d'ici l'été 2014 afin de faciliter le recrutement dans ce domaine. De plus, une section carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi a été conçue à l'intérieur du site Web ministériel afin de promouvoir les avantages d'une carrière au Ministère. Cela a d'ailleurs été l'occasion de faire connaître le concours de recrutement auprès de personnes potentiellement intéressées.

Sur le plan de la rétention, le Ministère a organisé la tenue de groupes de discussion auprès de membres du personnel à l'automne 2013. Les informations recueillies s'ajoutent à celles récoltées dans le cadre des entrevues de départ, mises en place en 2011, afin de permettre une meilleure compréhension des raisons qui motivent le personnel à rester dans l'organisation ou à la quitter. Le Ministère a également lancé à l'automne 2013 le Programme de mobilité interne, un projet pilote qui permet d'offrir au personnel des possibilités de développement à travers l'expérience temporaire d'un autre poste dans l'organisation. Enfin, un projet de formation pour le personnel d'encadrement portant sur les pratiques de gestion qui favorisent la rétention a été démarré et une première activité de développement a eu lieu en 2013-2014.

Champs d'expertise stratégique – gestion des connaissances

Un premier projet portant sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre a été amorcé en 2011-2012. Un plan d'action a été adopté en février 2012 et l'organisation travaille actuellement à sa mise en œuvre. Au cours de l'année 2013-2014, des efforts ont été investis dans le cadre de ce plan d'action afin de maintenir et de documenter l'expertise détenue par une seule personne, de façon à rendre ses connaissances moins vulnérables. Ainsi, cinq cartographies des connaissances ont été réalisées avec la collaboration des membres du personnel concernés.

Afin de tenir compte des nombreuses demandes adressées au Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État (SPSSE) relativement aux priorités ministérielles et autres sujets qui concernent les sociétés d'État, les autorités ont décidé de consolider les ressources de cette unité en invitant un professionnel travaillant dans une autre unité à se joindre à l'équipe.

Au cours de cette période, deux groupes de travail ont été créés, l'un qui s'intéresse aux politiques de collectionnement des trois musées nationaux et de BANQ et l'autre qui se penche plus particulièrement sur le secteur des arts du cirque. Les groupes de travail réunissent des personnes représentant les sociétés d'État, les secteurs et les unités administratives du Ministère qui sont concernés. L'implication de certaines personnes du SPSSE dans ces dossiers leur a permis de développer et d'élargir leur expertise et leurs connaissances et de partager l'expérience ainsi acquise.

Un deuxième projet a débuté en août 2013, axé sur le champ d'expertise du patrimoine. Des rencontres ont été tenues avec un groupe de professionnels et un groupe de gestionnaires actifs dans les dossiers en patrimoine, afin de dresser le portrait des connaissances essentielles dans ce domaine. Par la suite, le niveau de vulnérabilité des connaissances a été établi. Ces constats ont permis aux deux groupes engagés dans le projet de déterminer les priorités et de définir les actions à prendre pour consolider les connaissances. Ces actions ont été consignées dans un plan d'action, qui a été adopté lors d'une rencontre du comité directeur du projet de mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel, le 17 mars 2014.

Axe – La gouvernance

OBJECTIF 17

Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

INDICATEUR

Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

CIBLE

5 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

0

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère a continué les travaux amorcés l'année précédente afin d'actualiser le modèle de gouvernance des sociétés d'État ciblées. Il a ainsi poursuivi sa collaboration avec BAnQ pour élaborer un projet de loi visant la modification de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur le plan de la gouvernance. Le projet de loi est maintenant achevé.

Le Ministère a aussi travaillé en étroite collaboration avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour réviser son modèle de gouvernance à la lumière des principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Le projet de loi est en cours d'élaboration.

Axe – Les services partagés**OBJECTIF 18**

Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

INDICATEUR

Le nombre de mesures réalisées

CIBLE

6 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2013-2014

2

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats**

Au cours de l'année 2013-2014, deux mesures ont été réalisées :

- la mise en ligne d'un portail technologique collaboratif (Collaboria), développé afin de faciliter l'échange d'information et la communication entre le personnel des sociétés d'État du portefeuille, quel que soit leur lieu de travail. Ce portail vise notamment à soutenir les initiatives de services partagés;
- la mise en ligne d'un service de réunion virtuelle, offert à même le portail de Collaboria, afin de donner accès facilement à un environnement de vidéoconférence.

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens disponible sur le site Web, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. En 2013-2014, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère. Cela s'ajoute à la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels sous la responsabilité du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou de ceux dont elle est propriétaire. Le Ministère est, quant à lui, responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux. En 2013-2014, deux caméras de surveillance ont été installées sous le portique extérieur de l'entrée principale du 225, Grande Allée Est, à Québec. L'objectif est d'avoir une vue sur les escaliers, de façon à permettre au personnel de la sécurité de porter assistance aux gens qui en auraient besoin.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web pour les personnes handicapées. Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web est présenté dans la section Ressources informationnelles de ce rapport.

Le traitement des demandes

Les clients-partenaires du Ministère ont accès au système di@pason qui permet à la clientèle de produire une demande d'aide financière, de la transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Ce service est accessible sur le site Web du Ministère 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Comme pour tous les systèmes d'exploitation, le Ministère interrompt à l'occasion le système di@pason pour effectuer des travaux d'entretien sur l'infrastructure technologique. Lorsque les interruptions de service sont planifiées, les utilisateurs (externes et internes) sont avisés du moment et de la durée de ces dernières.

Le Ministère présente les délais moyens obtenus à la suite du traitement de différentes demandes.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagement	Délai moyen obtenu en jours ouvrables			Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Demande d'aide financière				
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la demande.	2,2	1,9	1,8	2
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.	7,5	8,7	8,8	10
Demande d'autorisation ou de permis				
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel dans un délai de dix jours ouvrables après la prise de décision par le ministre ¹² .	...	...	3,8	10
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise ¹³ .	5,2	9,8	8,6	15
Demande d'agrément				
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande dans un délai de trente jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	10,8	17,4	9,0	30
Demande de recommandation				
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec dans un délai de vingt jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés.	14,6	20,2	14,5	20

Le traitement des plaintes

Le Ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et aux plaintes qu'il reçoit dans un souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services.

Au cours de l'année 2013-2014, aucune plainte concernant le Ministère n'a été inscrite au registre des plaintes et des commentaires. L'an dernier, quatre plaintes concernant les services ou les programmes du Ministère avaient été jugées fondées.

Toutefois, au cours de l'exercice financier, neuf plaintes adressées au Ministère visaient des tiers¹⁴, dont cinq relatives à des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre. Elles ont été inscrites au registre et les plaignants ont été redirigés vers l'instance ciblée.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS

Types de plaintes	2012	2013	2014
	n	n	n
Plaintes fondées qui concernent le Ministère	5	4	0
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	20	11	9

Le Ministère a aussi traité 28 communications (commentaires, questions, suggestions ou attentes), dont 8 le concernaient. Les 20 autres communications visaient des tiers, et parmi celles-ci figuraient 11 commentaires concernant l'une ou l'autre des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Le traitement des 37 dossiers soumis à l'attention du Ministère a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

12. Libellé et méthode de calcul modifiés en 2013-2014.

13. Libellé modifié en 2013-2014.

14. Des tiers peuvent être des personnes, d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec, dont certains relèvent du ministre de la Culture et des Communications, diverses organisations, ou des instances municipales ou fédérales.

4. LA GESTION DES RESSOURCES

En janvier 2013, le Ministère a amorcé un virage important, axé sur l'optimisation des ressources. L'objectif de cette démarche était, notamment, de mobiliser l'ensemble du personnel pour déterminer et mettre en œuvre des pistes d'action afin d'améliorer l'organisation du travail, les outils et les processus.

De mars à juin 2013, toutes les directions ont été rencontrées et ont été invitées à proposer des idées novatrices pour renouveler les façons de faire de l'organisation. En parallèle, les gestionnaires ont également été rencontrés afin d'entendre leurs suggestions d'améliorations. Les constats découlant de ces échanges ont mené à l'adoption d'un plan d'action en optimisation des ressources pour chaque grand secteur du Ministère. Ces plans d'action comportaient au total près de 130 actions visant à dégager des bénéfices tant pour le personnel à l'interne que pour les clientèles externes et le citoyen. Le 20 juin 2013, le tout a été présenté dans le cadre d'une rencontre du personnel. Par la suite, la réalisation des actions a été confiée à chacun des secteurs du Ministère. Le plan d'action prenait fin au 31 mars 2014, date à laquelle plus de 80 % des actions avaient été réalisées. Ce projet aura permis au Ministère de mettre en place des améliorations importantes dont les effets devraient se faire sentir pour plusieurs années.

Les ressources humaines¹⁵

Au 31 mars 2014, le Ministère comptait un effectif de 401 personnes, y compris 7 personnes en préretraite (349 ayant un statut régulier et 52, un statut occasionnel). Il s'agit d'une baisse de 6 personnes par rapport au 31 mars 2013, qui s'explique principalement par le non-renouvellement de postes à la suite de départs à la retraite et la fin de contrat de certains occasionnels.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS

	2013	2014	Écart
Personnel en place	407	401	- 6

En termes d'équivalents temps complet (ETC), le Ministère a utilisé 378 ETC en 2013-2014 comme l'année précédente.

ÉVOLUTION DES ETC UTILISÉS

	2012-2013	2013-2014	Écart
ETC utilisés	378	378	0

PERSONNEL EN POSTE AU 31 MARS 2014 ET ETC UTILISÉS EN 2013-2014 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Personnel en poste au 31 mars 2014	ETC utilisés en 2013-2014
Bureau de la sous-ministre	34	36
Direction générale de l'administration et des immobilisations	84	79
Sous-ministériat du développement culturel, du patrimoine et des institutions muséales	169	158
Sous-ministériat des politiques de culture et de communications	114	105
Total	401	378

Au 31 mars 2014, le Ministère comptait parmi les membres du personnel 265 professionnels, 55 techniciens, 43 personnels de bureau, 34 cadres et 4 administrateurs d'État.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
Administrateur d'État	4	0,9	2	0,5	4	1,0
Cadre	39	8,8	35	8,6	34	8,5
Professionnel	287	64,8	263	64,6	265	66,1
Technicien	66	14,9	62	15,2	55	13,7
Personnel de bureau	47	10,6	45	11,1	43	10,7
Total	443	100,0	407	100,0	401	100,0

Au cours des trois dernières années, la proportion du personnel dans la région de la Capitale-Nationale, dans celle de Montréal et dans les autres régions est demeurée stable.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	321	72,5	294	72,2	290	72,3
Montréal	38	8,6	37	9,1	36	9,0
Autres régions	84	18,9	76	18,7	75	18,7
Total	443	100,0	407	100,0	401	100,0

15. Les données de 2013-2014 incluent l'effectif du Centre de conservation du Québec.

Au 31 mars 2014, 22,4 % des membres du personnel étaient âgés de moins de 35 ans, tandis que 77,6 % avaient 35 ans et plus. La proportion du personnel de moins de 35 ans a légèrement diminué par rapport aux années précédentes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	124	28,0	99	24,3	90	22,4
35 ans et plus	319	72,0	308	75,7	311	77,6
Total	443	100,0	407	100,0	401	100,0

Le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Ainsi, les départs volontaires comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{(\text{Retraites} + \text{mutations sorties} + \text{démissions})}{\text{Nombre moyen d'employés au MCC}} \times 100$$

durant la période de référence

durant la période de référence

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2013-2014, 27 départs ont eu lieu, dont 13 départs à la retraite, 12 mutations et 2 démissions. Cela correspond à un taux de départ volontaire de 8,9 % pour cette période.

ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Taux de départ volontaire	2011-2012	2012-2013	2013-2014 ¹⁶
Ministère de la Culture et des Communications	17,2	11,9	8,9

La planification de la main-d'œuvre

Le Ministère a mis à jour l'exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015, afin de bien cerner les besoins de main-d'œuvre pour l'année à venir. Ainsi, le nombre total de départs admissibles pour 2014-2015 est de 57, ce qui correspond à 16 % de l'effectif régulier au 31 mars 2014. En fonction de ces prévisions, le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif lui permettant d'atteindre ses objectifs de réduction à ce chapitre, de maintenir une offre de service de qualité et de conserver son effectif en région.

Au cours de l'année 2013-2014, 18 membres du personnel ont pris leur retraite. Le nombre de personnes (personnel régulier) ayant pris leur retraite a légèrement diminué en 2013-2014 comparativement aux années précédentes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER AYANT PRIS SA RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cadre	0	4	0
Professionnel	16	14	10
Fonctionnaire	7	3	8
Total	23	21	18

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2013 est de 459 739 \$, ce qui correspond à un montant moyen de 1 172,80 \$ alloué par personne. Ce montant inclut le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Ainsi, le Ministère a dépensé 1,8 % de sa masse salariale en formation. Les investissements en formation du Ministère respectent donc les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre¹⁷ puisqu'ils sont supérieurs à 1 % de sa masse salariale.

DÉPENSES EN FORMATION

Année civile	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant moyen alloué par personne
2012	1,3 %	2,3	972,81 \$
2013	1,8 %	2,8	1 172,80 \$

En 2013, le nombre de jours de formation suivie est de 235,3 pour les cadres, de 727,8 pour le personnel professionnel et de 133,3 pour le personnel fonctionnaire.

JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2012	2013
	n	n
Cadre	186,6	235,3
Professionnel	626,3	727,8
Fonctionnaire	101,9	133,3

Règles pour les bonis au rendement

Le Ministère rend compte des bonis versés pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Au cours de l'année financière 2013-2014, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement ou aux personnes titulaires d'un emploi supérieur.

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2013-2014 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{er} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadre	0	0 \$
Titulaire d'emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

16. Au moment de la rédaction du rapport annuel, les données disponibles concernent seulement les neuf premiers mois de l'année.

17. Le calcul de l'investissement en formation se fait sur l'année civile en vertu de cette loi.

Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2013-2014 s'établissait à 634,7 M\$. Les dépenses probables du Ministère pour 2013-2014 s'élèvent à 639,7 M\$ comparativement aux dépenses réelles de 624,0 M\$ de l'année précédente, ce qui représente une hausse de 15,7 M\$. La variation s'explique essentiellement par un ajustement à la hausse du service de dette subventionné, des frais d'exploitation de la salle de la Maison symphonique de Montréal, comme prévu à l'entente de partenariat public-privé, ainsi que par des recours au fonds de suppléances pour la mise en œuvre des mesures découlant du rapport sur la philanthropie culturelle.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2013-2014 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	M\$	%
Rémunération	28,1	4,4
Fonctionnement	28,3	4,4
Transfert	579,5	90,6
Service de la dette	3,8	0,6
Total	639,7	100,0

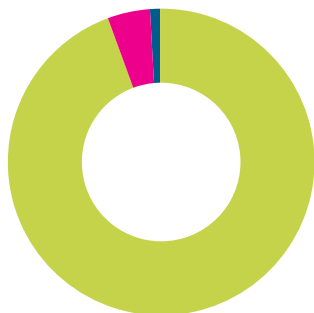
ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	Dépenses réelles		Dépenses probables 2013-2014	Écart Entre les dépenses 2012-2013 et 2013-2014	Variation ¹⁸ %	Budget de dépenses 2013-2014
	2011-2012	2012-2013				
	M\$	M\$	M\$	M\$	%	M\$
01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec						
Gestion interne et soutien	48,2	52,3	56,6	4,1	7,8	59,7
Centre de conservation du Québec	2,2	2,4	2,6	0,2	8,3	2,4
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,5	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6
Sous-total	50,9	55,3	59,8	4,3	7,7	62,7
02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État						
Action culturelle et communications	167,0	167,3	173,9	6,6	3,9	166,4
Musées nationaux	66,8	64,9	63,1	-1,8	-2,8	67,1
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	41,1	19,9	21,3	1,4	7,0	19,9
Société de développement des entreprises culturelles	68,5	65,5	68,1	2,6	4,0	64,2
Société de télédiffusion du Québec	59,1	59,3	60,5	1,2	2,0	59,8
Conseil des arts et des lettres du Québec	88,7	89,5	90,3	0,8	0,9	86,7
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	77,0	73,8	74,2	0,4	0,5	78,5
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29,4	28,5	28,5	0,0	0,0	29,2
Sous-total	597,6	568,7	579,9	11,2	2,0	572,0
Total	648,5	624,0	639,7	15,5	2,5	634,7

18. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2012-2013.

VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2013-2014 DU MINISTÈRE¹⁹ PAR PROGRAMME

PROGRAMME 01

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC
ET CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

	59,8 M\$	9,3 %
Gestion interne et soutien	56,6 M\$	8,8 %
Centre de conservation du Québec	2,6 M\$	0,4 %
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6 M\$	0,1 %

PROGRAMME 02

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS
ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	579,9 M\$	90,7 %
Programmes d'aide du Ministère	173,9 M\$	27,2 %
Conseil des arts et des lettres du Québec	90,3 M\$	14,1 %
Fonctionnement	6,2 M\$	1,0 %
Programmes d'aide	84,1 M\$	13,1 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	74,2 M\$	11,6 %
Fonctionnement	73,2 M\$	11,4 %
Programmes d'aide	1,0 M\$	0,2 %
Musées nationaux	63,1 M\$	9,8 %
Musée de la civilisation	24,5 M\$	3,8 %
Musée des beaux-arts de Montréal	14,0 M\$	2,2 %
Musée national des beaux-arts du Québec	14,9 M\$	2,3 %
Musée d'art contemporain de Montréal	9,7 M\$	1,5 %
SODEC	68,1 M\$	10,7 %
Fonctionnement	7,4 M\$	1,2 %
Programmes d'aide	60,7 M\$	9,5 %
Société de télédiffusion du Québec	60,5 M\$	9,5 %
Conservatoire de musique et d'art dramatique	28,5 M\$	4,5 %
SPAM et SGTQ	21,3 M\$	3,3 %
Société de la Place des Arts de Montréal	15,3 M\$	2,4 %
Société du Grand Théâtre de Québec	6,0 M\$	0,9 %

Les mesures de réduction de dépenses

Dans la volonté de respecter les modalités d'application du Plan d'action 2010-2014 pour la réduction et le contrôle des dépenses, le Ministère a mis en place des mesures particulières afin de :

- réduire graduellement les dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette compression a été livrée au Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'établissement des crédits 2012-2013;
- réduire de 25 % les coûts de formation, les frais de déplacement et les frais de publicité et de promotion par rapport aux dépenses réelles de 2009-2010 de même catégorie. Le Ministère a atteint les cibles de réduction qu'il s'était fixées.

Pour l'exercice financier 2013-2014, les compressions cumulatives demandées au Ministère s'élevaient à 1 243 702 \$ dans les dépenses de déplacement, de formation, de publicité et les autres dépenses de fonctionnement. Les mesures de réduction des dépenses appliquées par le Ministère au cours de l'année ont permis de réaliser des réductions cumulatives réelles de 2 480 100 \$, dépassant ainsi considérablement la cible.

19. Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2013-2014, les efforts soutenus des ressources informationnelles ont contribué au soutien des activités de mission du Ministère, notamment par l'entretien et l'évolution des actifs informationnels, l'optimisation de ses infrastructures ou par des travaux majeurs de normalisation, y compris la gestion de projet, visant à soutenir et structurer les grands chantiers de développement à venir.

Pour 2013-2014, le budget prévisionnel s'élevait à 5,9 M\$, tandis que les dépenses et les investissements réels ont totalisé 4,5 M\$.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2013-2014

Total	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart	Explication sommaire des écarts
	k\$	k\$	%	
Activités d'encadrement	258,7	267,2	3,3	L'écart est négligeable.
Activités de continuité	3 035,4	3 334,2	9,8	L'écart est négligeable.
Projets	2 607,1	906,6	- 65,2	Des délais administratifs ont amené un report de certaines activités prévues en 2013-2014.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	5 901,2	4 508,0	- 23,6	

Les principaux projets

Le Ministère présente les principaux projets de 2013-2014 ayant une incidence sur la prestation de services et la performance gouvernementale. Les projets retenus dans la présente section sont ceux de plus de 100 000 \$ en cours de conception ou de réalisation.

Évolution majeure à di@pason

Le système de mission du Ministère appelé di@pason permet la gestion de l'aide financière et le suivi des demandes administratives. Après plus de huit ans de fonctionnement, la modernisation du système est requise pour assurer sa pérennité. À la suite des consultations du personnel relatives à la démarche d'optimisation des ressources et des nombreux constats effectués au fil du temps, il ressort que certains aspects du système devraient être révisés de façon majeure et d'autres fonctions ajoutées. Ainsi, les travaux ont débuté au cours de l'année 2013-2014 et ils se poursuivront durant la prochaine année.

Mise à niveau des postes de travail

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet gouvernemental qui prévoit la modernisation des postes de travail de l'ensemble des ministères et des organismes de la fonction publique québécoise qui utilise le système d'exploitation Windows XP. Le Ministère n'a pu inscrire ce projet à sa programmation annuelle en ressources informationnelles car il était en attente d'une décision du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). La levée du décret est survenue le 1^{er} mai 2013 autorisant les ministères et les organismes à procéder. La majorité des travaux préparatoires ont été effectués au cours de l'année.

Gestion intégrée des documents

Des efforts ont été consacrés au projet de gestion intégrée des documents. Cependant, en cours d'année, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a annoncé une étude sur les différentes solutions de gestion intégrée des documents sur le marché. Ainsi, le Ministère a pris la décision de suspendre les activités de déploiement en attendant le positionnement du CSPQ et ainsi prendre une décision éclairée pour la poursuite des travaux.

Le Ministère présente des renseignements supplémentaires sur ces trois projets.

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2013-2014

Principaux projets	État d'avancement prévu	État d'avancement réel	Explication sommaire des écarts
	%	%	
Évolution majeure à di@pason	50 %	24 %	D'autres modifications à l'application di@pason ont été traitées en priorité.
Mise à niveau des postes de travail	...	39 %	La programmation annuelle en ressources informationnelles 2013-2014 ne prévoyait pas la mise à niveau des postes de travail car le Ministère était en attente d'une décision du SCT.
Gestion intégrée des documents	40 %	35 %	La portée du projet pilote a été réduite et le projet suspendu en attendant le positionnement du CSPQ au sujet de la gestion intégrée des documents.

LISTE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2013-2014

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
	ETC	ETC	k\$	k\$	
Évolution majeure à di@pason	0,3	0,1	168,6	156,3	Le changement dans les priorités des autorités ministérielles a influencé l'affectation des ressources internes et externes pour ce projet.
Mise à niveau des postes de travail	0,0	0,2	0,0	452,1	La programmation annuelle en ressources informationnelles 2013-2014 ne prévoyait pas la mise à niveau des postes de travail car le Ministère était en attente d'une décision du SCT.
Gestion intégrée des documents	2,5	1,8	182,0	122,8	Les ressources affectées au projet ont été moins élevées que prévues puisque le projet a été suspendu en attendant le positionnement du CSPQ au sujet de la gestion intégrée des documents.

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration des modifications qui y sont apportées.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2013-2014

Élément de réponse ou explication		
Liste des sections ou des sites Web toujours non conformes		
www.agenda21c.gouv.qc.ca	Une évaluation du contenu sera effectuée pour l'inclure dans le site ministériel dont la refonte est prévue dans la prochaine année.	
www.prixduquebec.gouv.qc.ca	Une refonte est prévue après celle du site ministériel.	
www.prix-qwb-litteraturejeunesse.org	Une évaluation du contenu sera effectuée pour l'inclure dans le site ministériel dont la refonte est prévue dans la prochaine année.	
www.revolutiontranquille.gouv.qc.ca	Site inactif, il est conservé à titre documentaire.	
www.adressesymphonique.gouv.qc.ca	Site temporaire en fin de vie.	
www.cartier-roberval.gouv.qc.ca	Site inactif depuis quelques années, mais de nouveau d'actualité le temps d'une exposition.	
Applications ministérielles	Une refonte ou des investissements majeurs sont nécessaires pour soutenir les standards d'accessibilité du Web.	
Prévision d'une refonte	☒ Oui	☐ Non
Réalisation d'un audit de conformité	☒ Oui	☐ Non
Liste des obstacles et des situations particulières	Le manque de ressources humaines et financières. Certaines contraintes techniques ne permettent pas de se conformer aux standards d'accessibilité du Web sans des investissements majeurs.	
Élaboration d'un plan d'action	☐ Oui	☒ Non
Démarche de sensibilisation et de formation	☒ Oui	☐ Non
Ressources mises à contribution	L'expertise de deux directions du Ministère, la Direction des communications et des affaires publiques et la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ainsi que les édimestres des secteurs de mission, sont mis à profit pour l'accessibilité des sites Web sous la responsabilité de l'organisation.	
Existence d'un cadre de gouvernance	☐ Oui	☒ Non

5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les tableaux suivants présentent les données sur l'embauche et la représentativité de ces divers groupes.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2013-2014

	Régulier ²⁰	Occasionnel ²¹	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	32	32	79	18	161
Personnel en place au 31 mars 2014	349	52	17	5	423

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées.

Au cours de l'année 2013-2014, 25 % du personnel embauché par les voies habituelles à un poste régulier étaient membres de groupes cibles. Cependant, en plus de ces embauches, deux personnes ont obtenu un poste régulier en vertu de la Politique d'accès à la fonction publique de certains employés de l'État et six personnes ont été nommées en vertu de la lettre d'entente numéro 6 de la convention collective des professionnelles et professionnels 2010-2015²². Une personne parmi ces huit était membre d'un groupe cible (12,5 %). Cela explique le taux de 21,9 % atteint cette année pour l'embauche de membres de groupes cibles pour l'effectif régulier.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2013-2014

Statut d'emploi	Embauche totale 2013-2014	Nombre de membres de groupes cibles embauchés					Taux d'embauche par statut d'emploi ²³
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Régulier	32	5	2	0	0	7	21,9 %
Occasionnel	32	4	0	0	0	4	12,5 %
Étudiant	79	12	4	1	5	22	27,9 %
Stagiaire	18	2	0	0	0	2	11,1 %
Total	161	23	6	1	5	35	21,7 %
Taux d'embauche par groupe cible ²⁴		14,3 %	3,7 %	0,6 %	3,1 %	21,7 %	

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Régulier	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %	21,9 %
Occasionnel	12,5 %	10,9 %	11,3 %	6,6 %	12,5 %
Étudiant	17,9 %	23,8 %	19,2 %	17,5 %	27,9 %
Stagiaire	33,3 %	20,6 %	15,8 %	17,4 %	11,1 %
Total	18,2 %	20,9 %	17,0 %	16,3 %	21,7 %

Étant donné que le taux d'embauche des membres de groupes cibles est calculé sur un nombre peu élevé de personnes, les résultats en pourcentage présentent des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

20. Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

21. Ces données excluent le personnel occasionnel venant des listes de rappel ainsi que celui déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

22. Des mesures prévues dans cette lettre permettent à certains membres du personnel occasionnel d'accéder au statut d'employé temporaire.

23. Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées selon un statut d'emploi donné et l'embauche totale pour ce statut en 2013-2014.

24. Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2013-2014.

Représentativité de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental concernant la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS

Groupe cible	2012		2013		2014	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	20	5,4 %	24	7,1 %	26	7,4 %
Autochtones	1	0,3 %	1	0,3 %	2	0,6 %
Anglophones	3	0,8 %	3	0,9 %	5	1,4 %
Personnes handicapées	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Total	25	6,8 %	29	8,6 %	34	9,7 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2014 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	2	0,6	17	4,9	6	1,7	1	0,3	26	7,4
Autochtones	0	0,0	1	0,3	1	0,3	0	0,0	2	0,6
Anglophones	0	0,0	5	1,4	0	0,0	0	0,0	5	1,4
Personnes handicapées	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,3	1	0,3
Total	2	0,6	23	6,6	7	2,0	2	0,6	34	9,7

Représentativité des femmes

Pour l'année 2013-2014, le taux d'embauche des femmes s'élève à 72,0 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 69,9 %.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2013-2014

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	24	26	58	8	116
Taux d'embauche ²⁵	75,0 %	81,3 %	73,4 %	44,4 %	72,0 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2014

	Personnel d'encadrement ²⁶	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	38	223	53	35	349
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	21	144	47	32	244
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	55,3 %	64,6 %	88,7 %	91,4 %	69,9 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi.

25. Se référer au tableau Personnel embauché en 2013-2014 à la page 59.

26. Inclut les administrateurs d'État et les cadres.

L'allègement réglementaire et administratif

Au cours de l'année 2013-2014, le Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications a été modifié de façon à autoriser la délégation de signature de tout document portant sur la promesse ou l'octroi de subventions découlant de certains programmes énumérés au règlement.

Cette optimisation du processus d'octroi de subventions vise à répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle du Ministère en allégeant la tâche de l'ensemble de la chaîne d'approbation. Cette modification a pour conséquence directe une amélioration des délais de traitement, d'approbation et d'octroi des subventions pour les organismes. Cette révision s'inscrit dans un souci d'amélioration des façons de faire auprès des clientèles et des processus actuels pour mener à des gains d'efficience au quotidien.

Aussi, le Ministère a mis en place la transmission par virement électronique des versements d'aide financière annoncée aux clients-partenaires. Ce grand changement engendre une diminution des lettres de transmission et des chèques de format papier, ainsi qu'une réduction des délais pour les clientèles.

Le suivi de la politique linguistique

En 2013-2014, le Ministère a déployé d'importants efforts afin de faire respecter la Charte de la langue française et les politiques à incidence linguistique québécoises tant au sein de son organisation qu'auprès de ses clientèles.

Guidé par la Charte de la langue française et conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a terminé l'exercice de révision de sa politique linguistique. Les autorités ministérielles ont adopté, le 26 juin 2013, le projet de politique modifiée. Un nouveau mandataire a été désigné et des membres se sont ajoutés au comité permanent chargé de son application. Un plan d'action ainsi qu'un plan de communication pour l'année 2013-2014 ont été élaborés par ce comité. Ainsi, des activités ont été réalisées auprès du personnel du Ministère en vue de faire connaître les nouveautés de la politique linguistique ministérielle. Ces activités se sont traduites par :

- le dévoilement du nouveau mandataire de la politique dans le bulletin ministériel;
- une manchette de la sous-ministre dans l'intranet pour annoncer l'entrée en vigueur de la politique révisée;
- la publication de la politique sur le site Web ministériel;
- une présentation de la politique aux gestionnaires;
- trois capsules d'information dans l'intranet;
- l'ajout d'un lien vers la politique linguistique dans le courriel d'accueil adressé au nouveau personnel;
- une rencontre d'information donnée par deux personnes représentant l'Office québécois de la langue française aux membres du comité permanent.

De plus, des avis linguistiques ont été formulés à la suite de demandes particulières issues du personnel ou de gestionnaires.

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a reçu et traité 118 demandes présentées conformément à la Loi. La majorité des demandes provenait d'une citoyenne ou d'un citoyen (69 %), d'un membre des médias (19 %) ou d'une ou d'un parlementaire (11 %). Environ 1 % des demandes émanait d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif. Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Type de réponse fournie	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
Réponse positive	25	34	35	31	49	42
Réponse négative ²⁷	26	35	30	27	36	30
Réponse partielle (art. 14)	20	27	39	34	20	17
Demande retirée par le requérant	2	3	3	3	9	8
Demande en traitement au 31 mars	1	1	6	5	4	3
Total	74	100	113	100	118	100

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Délai de réponse	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	35	47	65	58	70	59
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	33	45	33	29	29	25
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	2	3	7	6	8	7
Demande traitée hors délai	3	4	3	3	7	6
Demandes en traitement au 31 mars	1	1	5	4	4	3
Total	74	100	113	100	118	100

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Secrétariat général et bureau de projet a assuré un rôle-conseil en répondant aux demandes des unités administratives du Ministère concernant l'accès aux documents ou la protection des renseignements personnels.

La diffusion des études et des rapports de recherche ou de statistiques

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse dans son site Web, les études et les rapports qui présentent un intérêt pour l'information du public.

27. Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Le plan contient plus d'une centaine d'actions. Certaines sont sous la responsabilité du MCC.

ORIENTATION 1

Pour la promotion de modèles et de comportement égalitaires

Objectif 1.1 Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

ACTION 4 Mettre à la disposition des spécialistes et des personnes-ressources un répertoire de ressources culture-éducation exempt de stéréotypes sexuels et sexistes

La démarche pour s'assurer que les activités culturelles offertes dans le Répertoire de ressources culture-éducation sont exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes a été amorcée en 2011-2012. Comme l'inscription des artistes, des écrivaines et des écrivains au Répertoire est bisannuelle, la démarche s'est poursuivie à l'occasion de l'appel tenu à l'automne 2013. Lors de la tenue du jury en mars 2014, ses membres ont reçu des consignes et un rappel des divers critères à évaluer, dont celui qui oblige les intervenantes et les intervenants à réaliser des activités exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes.

Objectif 1.4 Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

ACTION 16 Documenter les pratiques au Québec et à l'international et agir pour contrer le sexisme dans les publicités

À la suite de discussions avec les partenaires concernés, le rapport de recherche réalisé en 2012 par la Chaire de relations publiques et de communication marketing de l'Université du Québec à Montréal a été mis à jour à l'automne 2013. En réponse à ce rapport, divers organismes et intervenants ont été consultés afin de recueillir des informations ainsi que d'examiner les problèmes, notamment sur les mécanismes d'autorégulation de l'industrie en vigueur, et les voies d'amélioration possibles relativement à la publicité sexiste.

Ces discussions ont permis d'obtenir des renseignements additionnels concernant la façon dont les règles d'autoréglementation de la publicité sont appliquées ainsi que sur certaines problématiques particulières et de sonder les acteurs concernés quant aux voies d'amélioration possibles ainsi que sur leur volonté de collaborer.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit l'implantation graduelle de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans des projets porteurs. Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de soutenir l'action gouvernementale en matière d'ADS et d'encourager les instances locales et régionales à mettre cette approche en application.

Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il regroupe des engagements de ministères et organismes dans 35 actions, dont une sous la responsabilité du Ministère. Les résultats qui suivent ont été obtenus en 2013-2014 dans le cadre d'un projet intégrant l'ADS au sein du Ministère.

ACTION 4 Réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), à la demande du Ministère qui finance ce chantier de concert avec le CALQ, la SODEC et le Conseil québécois des ressources humaines en culture, a réalisé la troisième enquête sur des professions artistiques, soit celle sur les artistes en arts visuels.

Les résultats de cette enquête sont présentés à l'intérieur d'un portrait statistique réunissant notamment des données ventilées selon les sexes. L'analyse a été rendue publique dans deux publications : Les artistes en arts visuels : un aperçu statistique, parue en mai 2013 dans le bulletin statistique *Optique culture*, no 23, ainsi que Les artistes en arts visuels – Portrait des conditions de pratique au Québec, 2010, une monographie publiée également en mai 2013. Un portrait statistique concernant les musiciens et les chanteurs a été amorcé.

Le plan d'action gouvernemental 2008-2013 La diversité : une valeur ajoutée

Le 29 octobre 2008, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, a rendu publique la politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée, accompagnée d'un plan d'action. La politique a pour objectif de corriger les situations de discrimination et d'inégalité qui touchent les Québécoises et les Québécois des communautés culturelles, particulièrement les minorités visibles. Le plan d'action, reconduit jusqu'en 2014, comprend 3 orientations, 21 mesures et 106 moyens d'action, dont 5 sont du ressort du Ministère ou des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre.

ORIENTATION A

Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

Mesure 1.3 Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme

ACTION 1.3 A Mettre en valeur la diversité dans la programmation de Télé-Québec.

Télé-Québec présente les résultats de cet engagement dans son rapport d'activité.

ACTION 1.3 B Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par le ministre de la Culture et des Communications, des mesures permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- mieux joindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

Le premier volet de cette mesure vise particulièrement le CALQ et la SODEC qui présentent les résultats de leurs démarches auprès des artistes et des organismes artistiques dans leur rapport annuel de gestion respectif.

Le second volet touche la SODEC ainsi que les diffuseurs que sont Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société de la Place des Arts de Montréal, le Musée de la civilisation, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec. Ces sociétés d'État présentent dans leur rapport annuel de gestion ou leur rapport d'activité les actions qu'elles ont prises afin de mieux joindre les publics des communautés culturelles.

ACTION 1.3 C Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communications en :

- sollicitant des candidatures provenant de communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre de processus de nomination à des postes décisionnels;
- exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives.

Que ce soit pour des nominations à des postes décisionnels dans les organismes et les sociétés d'État, ou encore pour la formation de comités ou de jurys au Ministère, par exemple aux Prix du Québec, les candidatures de toutes et de tous, sans égard aux origines, sont sollicitées. Celles-ci répondent aux besoins et aux compétences recherchées pour les postes à pourvoir.

Le CALQ et la SODEC, qui sont concernés par le deuxième volet de la mesure, présenteront dans leur rapport annuel de gestion respectif les résultats de leurs démarches afin de solliciter des candidatures issues des communautés culturelles pour la formation de leurs comités et jurys.

ACTION 1.3 F Amener les associations des médias communautaires à jouer le rôle de relayeurs auprès de leurs membres (radios, télévisions et journaux) et à les sensibiliser :

- aux mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante de la diversité et contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination;
- aux initiatives prises par l'industrie privée de la télédiffusion pour assurer le reflet et la représentation équitable de la diversité.

Le Ministère est en contact constant avec les associations de médias communautaires, entre autres grâce à des réunions du comité permanent. À ces rencontres, le Ministère peut rappeler annuellement aux associations leur rôle de relayeurs d'information auprès de leurs membres au regard d'une représentation valorisante de la diversité culturelle. Bien qu'en 2013-2014, le sujet n'ait pas été à l'ordre du jour des réunions du comité permanent, le Ministère entend renouveler son action en 2014-2015.

Par ailleurs, les médias communautaires respectent les dispositions prescrites dans l'industrie des médias et voient à favoriser une représentation valorisante de la diversité et à contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination. Ils assurent le reflet et la représentation équitable de la diversité.

ORIENTATION C

Coordonner les efforts

Mesure 6.1 Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires (locaux et régionaux) des milieux de vie

ACTION 6.1 K Accroître la participation à la vie culturelle par l'inscription, dans les ententes de développement culturel – outil de partenariat entre les acteurs majeurs du développement local et régional dont l'un des axes d'intervention est la valorisation de l'interculturalisme – avec les municipalités ou les MRC, d'actions précises à cet égard

Au 31 mars 2014, 8 ententes de développement culturel mettaient en œuvre des activités visant à faciliter la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise, dans les villes de Trois-Pistoles, de Rouyn-Noranda, de Montréal et dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Sainte-Marie et de Vaudreuil-Dorion, ainsi que dans les MRC de Bellechasse et des Appalaches.

En tout, 11 projets différents ont été inscrits aux plans d'action des ententes de développement culturel concernées. Cela a donné lieu à plus de 193 différentes actions dans les milieux respectifs. À titre d'exemple, mentionnons des rencontres interculturelles et intergénérationnelles, une offre d'accompagnement et de mentorat d'artistes issus des communautés culturelles dans leurs démarches de professionnalisation et d'intégration au système culturel québécois, et la mise en œuvre d'un plan d'action en médiation culturelle pour favoriser l'accès à la population et aux communautés culturelles.

Les activités et les projets énumérés ci-dessus ont principalement interpellé des personnes nouvellement arrivées, des citoyennes et des citoyens de Montréal, des artistes de la diversité, des personnes issues des communautés culturelles ainsi que des organismes représentant des communautés culturelles. Les activités réalisées ont engendré des investissements de 309 090 \$ de la part du Ministère et des investissements totaux de 839 600 \$ provenant de l'ensemble des partenaires.

ÉVOLUTION DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) INTÉGRANT DES ACTIONS PRÉCISES À CET ÉGARD ET DES INVESTISSEMENTS

	EDC intégrant des actions précises à cet égard	Investissements MCC	Investissements totaux
	n	\$	\$
2009-2010	6	224 350	468 717
2010-2011	4	269 000	554 555
2011-2012	7	320 000	670 000
2012-2013	7	444 932	1 087 901
2013-2014	8	309 090	839 600

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020)

Le PACC 2020, qui fait suite au plan d'action 2006-2012, soutient la mise en œuvre de mesures de lutte contre les changements climatiques. Désireux de faire plus, et mieux, le gouvernement s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec de 25 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 et de renforcer la résilience de la société québécoise à l'égard des impacts des changements climatiques.

Le PACC 2020 prévoit actuellement la mise en œuvre de mesures dans tous les secteurs qui émettent des GES au Québec, en particulier dans ceux des transports, de l'industrie et du bâtiment, qui sont les principaux secteurs émetteurs. Des interventions seront réalisées en matière d'aménagement du territoire, de recherche et d'innovation, de sensibilisation et d'exemplarité de l'État, étant donné la capacité de ces secteurs à transformer à court, à moyen et à long terme les modes de production, de consommation et d'organisation de nos milieux de vie.

Le Ministère est attentif aux exigences d'exemplarité de l'État en la matière, particulièrement en ce qui concerne les priorités 11 et 19 du plan d'action. Les résultats sont présentés dans les sections portant sur les actions 3 et 4 du Plan d'action de développement durable 2013-2015 et ils sont reconnaissables par ce symbole :



Le Plan d'action de développement durable 2013-2015

Le deuxième plan d'action de développement durable a été rendu public le 29 octobre 2013. Il présente 14 interventions qui constituent la contribution ministérielle à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Pour la période 2013-2015, le Ministère s'est engagé à travailler au renforcement de l'intégration de la culture dans la démarche québécoise de développement durable et sur l'ensemble du territoire québécois, à renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, à favoriser une plus grande prise en compte des principes de développement durable et à déployer plus largement son intervention en gestion environnementale. Les résultats qui suivent ont été obtenus en 2013-2014.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel

Favoriser l'appropriation du concept et des principes de développement durable, de même que le développement des compétences en ce domaine chez l'ensemble des ministères et des organismes soumis à la Loi sur le développement durable

ACTION 1 Soutien aux ministères et aux organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture du Québec

INDICATEUR

Un inventaire des actions réalisées

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

Production d'un inventaire préliminaire des engagements adoptés dans les plans d'action de développement durable; Accompagnement des ministères et organismes.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le chantier gouvernemental en culture, lancé au cours de l'année 2012-2013, vise à intégrer la culture dans la démarche québécoise de développement durable.

En 2013-2014, le Ministère a produit un inventaire préliminaire des engagements des ministères et des organismes, soumis à la Loi sur le développement durable et ayant adopté au moins une action contribuant à l'atteinte de l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'A21C. Cet inventaire servira de base à la production d'un inventaire des actions réalisées par ces ministères et ces organismes.

Le Ministère a poursuivi son accompagnement auprès des ministères et des organismes le demandant. Pour plus de détails, se référer à l'objectif 6 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

Objectif organisationnel

Favoriser l'appropriation du concept et des principes de développement durable, de même que le développement des compétences en ce domaine chez le personnel du Ministère

ACTION 2 Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR

Le taux des membres du personnel ayant participé à au moins une activité de sensibilisation au développement durable

CIBLE

Avoir sensibilisé plus de 80 % du personnel

RÉSULTAT 2013-2014

90 % du personnel sensibilisé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

INDICATEUR

Le taux des membres du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités courantes

CIBLE

60 % des personnes ciblées

RÉSULTAT 2013-2014

66 % du personnel ciblé formé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

En matière de sensibilisation au développement durable, le Ministère a déjà atteint la cible gouvernementale établie à 80 % du personnel et poursuit depuis ce jour ses activités de sensibilisation visant l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable. Parmi les activités réalisées en 2013-2014, notons la diffusion des présentations des ateliers Les mercredis en principe, offerts par le MDDEFP permettant de sensibiliser le personnel aux 16 principes de développement durable. On compte également la participation du personnel à un rallye virtuel ayant pour thème l'électrification des transports, à un kiosque d'information sur les prêts de vélos et au Défi sans auto à l'occasion de la Semaine des transports collectifs et actifs. Enfin, le Ministère a profité de la Journée mondiale de l'eau pour publier des capsules d'information relatives à la réduction du gaspillage de l'eau ainsi qu'un questionnaire permettant aux membres du personnel de recenser leurs habitudes de consommation d'eau et de développer des trucs et astuces pour réduire leur consommation. Enfin, l'un des sous-objectifs du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 du Ministère consiste à mettre en place des mesures de sensibilisation de son personnel relativement à la gestion des matières résiduelles.

Quant à la formation, le Ministère a atteint au cours de l'année financière un taux de 66 % du personnel ciblé qui a été formé sur la démarche de prise en compte des principes de développement durable, dépassant ainsi la cible ministérielle fixée à 60 %. Dans la poursuite de cet objectif, des ateliers de discussion sur l'intégration de la culture au développement durable et un atelier sur le thème culture-santé (objectif 10 de l'A21C) ont été offerts à des professionnels et des gestionnaires du Ministère.

Enfin, le Ministère a diffusé de nouveau cette année une formation en ligne sur la démarche de prise en compte des principes, donnée par le Centre d'expertise des grands organismes.

ÉVOLUTION DU TAUX DU PERSONNEL CIBLÉ AYANT ÉTÉ FORMÉ

2011-2012	2012-2013	2013-2014
11 %	60 %	66 %

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel

Déployer l'intervention du Ministère en gestion environnementale

ACTION 3

Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 du Ministère contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable)

INDICATEUR

Le nombre de sous-objectifs contenus dans le Cadre de gestion environnementale réalisés

CIBLE

100 % au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

43 %, soit 6 des 14 sous-objectifs réalisés

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats**

Le Ministère poursuit la mise en œuvre de son cadre de gestion environnementale adopté en 2012. Celui-ci vise 5 objectifs généraux et 14 sous-objectifs, associés à 5 priorités d'intervention.

Priorités d'intervention	Objectifs généraux
Restauration du patrimoine	Réduire les impacts environnementaux issus des activités de restauration du Centre de conservation du Québec.
Communications ministérielles	Réaliser des publications et des événements écoresponsables.
Acquisitions	Avoir une gestion, une consommation et un approvisionnement écoresponsables des biens et services.
Transport	Réduire la consommation de carburant occasionnée par les déplacements du personnel du MCC.
Gestion immobilière	Réduire les impacts environnementaux issus de l'aménagement et de l'utilisation des locaux.

Voici les résultats obtenus en 2013-2014 relativement à chacune des priorités d'intervention.

Priorité 1 – Restauration du patrimoine

Les sous-objectifs rattachés à cette priorité ont tous été réalisés et intégrés au mode de fonctionnement du CCQ qui privilégie toujours les services de fournisseurs respectueux de l'environnement pour le traitement et le nettoyage de vêtements contaminés au plomb.

Priorité 2 – Communications ministérielles

Le Ministère a travaillé à l'élaboration d'un guide sur les pratiques écoresponsables au travail. Ce guide, qui sera diffusé à l'ensemble du personnel du Ministère au cours de la prochaine année, présente des outils sur l'édition écologique et l'organisation d'événements écoresponsables.

Priorité 3 – Acquisitions

Le Ministère respecte les critères d'écoresponsabilité au moment de l'achat des ordinateurs, des serveurs et des imprimantes afin de réduire la consommation d'énergie de ses équipements informatiques et d'impression économe. En effet, depuis 2012, 100 % des ordinateurs achetés sont certifiés EPEAT ARGENT et 100 % des écrans sont certifiés EPEAT OR. Tous les appareils multifonctions en location répondent à la norme Energy Star et les nouveaux serveurs acquis par le Ministère ont une consommation plus faible que l'ancien modèle. De plus, le guide sur les pratiques écoresponsables au travail inclura une section sur les bonnes pratiques administratives au bureau ainsi que sur les méthodes d'acquisitions durables.

Priorité 4 – Gestion immobilière

Le 19 mars 2014, RECYC-QUÉBEC a décerné une attestation de performance de niveau 2 – Mise en œuvre du programme ICI ON RECYCLE! au CCQ (1825, rue Semple). L'attestation a pour objectif de reconnaître les établissements ayant déployé des efforts en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles par l'implantation de différentes mesures de réduction, de réemploi et de recyclage-valorisation (3RV).

De plus, lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets du 20 au 27 octobre 2013, des capsules d'information et un jeu-questionnaire visant le réemploi des fournitures de bureau ont été diffusés. Par la même occasion, le Ministère a lancé une invitation à l'ensemble du personnel afin de créer une papeterie verte dans chaque unité.

Par ailleurs, une procédure a été diffusée, le 13 février 2014, à l'ensemble des adresses du Ministère pour la récupération des cartouches d'encre. En outre, à ce jour, 100 % des distributrices à eau embouteillée ont été éliminées au 225, Grande Allée Est, à Québec, et 67 % au 480, boulevard Saint-Laurent, à Montréal.

Enfin, le Ministère a élaboré un guide des bonnes pratiques en aménagement, dans lequel sont présentés les principes directeurs environnementaux et écoresponsables en aménagement des locaux ainsi qu'en gestion des éléments de mobilier et des équipements. Ce guide sera diffusé à l'ensemble du personnel du Ministère au cours de la prochaine année.

Priorité 5 – Transports

Le Ministère a réalisé un projet pilote avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), au cours de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013, en vue de l'acquisition et de l'utilisation de la carte Opus Institutionnelle – déplacements professionnels. Le projet n'a pas été reconduit, faute d'utilisateurs. Toutefois, le Ministère a constaté une diminution de 50 670 \$ pour les frais annuels de coupons de taxi entre l'année financière 2009-2010 et celle de 2013-2014. Cette diminution est certainement attribuable aux nombreuses actions et mesures de sensibilisation visant l'utilisation des modes de transport durables, réalisées dans le cadre du Plan de navettage durable (PND) au Ministère, contribuant ainsi aux efforts gouvernementaux de réduction des GES.

Enfin, en 2013-2014, le Ministère a poursuivi l'accomplissement d'autres gestes écoresponsables, dans le respect de ses préoccupations environnementales et vers l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux.

D'une part, le Ministère a terminé l'opération consistant à se défaire de façon responsable d'une quantité importante de matériel désuet de toute nature, entreposé au fil des années au 225, Grande Allée Est, à Québec, et ce, afin de libérer des espaces d'entreposage utilisés et maintenant jugés non conformes par la SQI. Soucieux des impacts environnementaux occasionnés par le matériel, le Ministère s'est départi de ce matériel en respectant la règle des 3RV. Par exemple, il a donné à la Fondation des sourds du Québec différents matériaux et mobiliers désuets.

D'autre part, le Ministère est attentif aux exigences d'exemplarité de l'État visant la diminution des émissions de GES associées à son parc de véhicules gouvernemental (priorité 11 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques). Il doit également contribuer au Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques. À ce sujet, en 2013-2014, le Ministère a utilisé huit véhicules en propriété ou en location, soit trois véhicules appartenant au CCQ et cinq véhicules loués à long terme auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant dont deux sont de type hybride pour répondre à de nouveaux besoins. Finalement, lors de l'élaboration de son Cadre de gestion environnementale 2012-2015, le Ministère a procédé à l'analyse des impacts environnementaux liés à ses activités, notamment celles associées à la consommation de carburant des véhicules loués ou appartenant au Ministère. Par contre, étant donné le nombre peu élevé de véhicules concernés, cet aspect n'a pas fait l'objet d'une mesure.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère

ACTION 4



Intégration de critères favorisant les pratiques responsables (économiques, sociales et environnementales) dans le cadre de référence pour la priorisation des projets en immobilisations

INDICATEUR

Avoir intégré des critères favorisant les pratiques responsables

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

Première version du cadre de référence, qui inclut les critères favorisant les pratiques responsables reliées à 10 des 16 principes de développement durable, approuvée par les autorités ministérielles

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Le Ministère a élaboré un cadre de référence pour améliorer son processus de sélection et de priorisation des projets soutenus en vertu du programme Aide aux immobilisations. Dans la foulée de cet exercice, les principes de développement durable ont été intégrés.

Le 19 juin 2013, un comité formé des autorités ministérielles a approuvé le cadre de référence qui permet, notamment, de prioriser les projets porteurs de pratiques responsables sur les plans économique, social et environnemental, en ce qui concerne les principes de développement durable. De plus, 10 des 16 principes de développement durable ont été intégrés dans le cadre.

À partir de ce nouvel outil, un exercice de priorisation a été effectué par le personnel professionnel en immobilisation des différentes directions régionales, à l'automne 2013. À la suite de cet exercice, des constats ont été faits et une révision du cadre a débuté cette année.

Par ailleurs, l'ajout de certains critères environnementaux favorise forcément l'atteinte d'autres objectifs gouvernementaux liés à l'environnement, notamment ceux énoncés dans le Plan de changements climatiques 2013-2020. Bien que cette politique touche prioritairement les bâtiments dans les secteurs public et parapublic, le Ministère cherche à être exemplaire dans l'octroi de subventions dans le cadre du programme Aide aux immobilisations.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel

Participer à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable

ACTION 5

Participation aux travaux pour la mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable (activité incontournable)

INDICATEUR

Le nombre d'actions mises en œuvre et auxquelles le Ministère a contribué

CIBLE

Aucune

RÉSULTAT 2013-2014

Participation du Ministère à deux rencontres de la TACOM; Contribution à la mise à jour du projet appelé Démarches intégrées de développement durable et du Répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

La Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de différents ministères et d'organismes, dont le MCC, a tenu deux rencontres en 2013-2014. Elle a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2013-2015 pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. En participant aux travaux de la TACOM, le Ministère a ainsi contribué à la réalisation de trois actions.

Le Ministère a pris part à la mise à jour du projet Démarches intégrées de développement durable, dont le contenu comprend un ensemble de fiches d'information à l'intention des organismes municipaux et régionaux désireux de poursuivre ou de lancer une démarche de développement durable. Les fiches sont regroupées sous quatre grands thèmes (municipalité axée sur le développement durable, l'ABC d'une démarche, entreprendre une démarche, boîte à outils) et sont accessibles, depuis le 1^{er} août 2013, sur le site Web du MAMROT.

Le Ministère a également bonifié le Répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal, en ligne sur le site Web du MAMROT depuis août 2012.

Enfin, un point statutaire fixe a été institué aux rencontres de la TACOM sur la question des actions des ministères et des organismes gouvernementaux ayant des incidences sur les organismes municipaux. Le Ministère a contribué à ces discussions qui ont permis d'améliorer la cohérence et la concertation de l'action gouvernementale en la matière.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire

ACTION 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire



INDICATEUR

Avoir élaboré les orientations en aménagement culturel du territoire

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

Participation à 29 rencontres du comité interministériel;
Réalisation et présentation aux partenaires du chantier, d'un diagnostic en aménagement culturel du territoire.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

La démarche d'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire a été intégrée au processus de renouvellement des orientations gouvernementales en la matière, coordonné par le MAMROT, sous le chantier Développement durable des milieux de vie (DDMV).

Suivant le calendrier de travail défini par le MAMROT, le Ministère a, en 2013-2014, participé à 29 rencontres du comité interministériel en plus de réaliser un diagnostic en aménagement culturel du territoire, qui a été présenté aux partenaires du chantier DDMV le 20 juin 2013. Par la suite, une arborescence des nouvelles orientations du gouvernement a été élaborée par les partenaires du chantier et le Ministère s'est assuré d'y voir intégré l'aménagement culturel du territoire de façon transversale, et ce, à toutes les étapes des travaux.

L'aménagement culturel du territoire contribue ainsi à accroître la fierté et le sentiment d'appartenance des communautés, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel et participe à la modernisation des mécanismes d'aménagement et d'urbanisme. Il concourt ainsi directement aux orientations 4.1.1 et 4.3.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel

Optimiser la concertation en matière de culture, avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux dans l'ensemble du Québec, en cohérence avec les principes de développement durable

ACTION 7 Stimulation de l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel, en cohérence avec la vision de l'Agenda 21 de la culture du Québec

INDICATEUR

Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE

45 % des ententes de développement culturel au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

37 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Au 31 mars 2014, 104 ententes de développement culturel étaient en vigueur. De ce nombre, 38 (37 %) mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires. Ce résultat constitue un léger recul par rapport à l'année 2012-2013 où 41 % de ces ententes incluaient la contribution d'un partenaire supplémentaire. Cette diminution est attribuable à la phase de fin de cycle d'une majorité d'ententes, notamment celles des grandes villes québécoises. Dans ce contexte, le résultat obtenu pour l'année en cours apparaît comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère et ses partenaires municipaux.

Pour plus de détails, se référer à l'objectif 7 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel

Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement de leurs capacités à l'égard de la protection et de la gestion de leurs biens patrimoniaux

ACTION 8

OVT

Soutien des collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel, grâce à l'offre de services du Centre de conservation du Québec

INDICATEUR

Le nombre de collectivités engagées dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel

CIBLE

Avoir accompagné 3 nouvelles collectivités d'ici le 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

19

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**INDICATEUR**

La réalisation d'un bilan des retombées du travail

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

Un bilan 2009-2015 amorcé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**INDICATEUR**

Le nombre d'activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités

CIBLE

Avoir mené au moins 3 activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités

RÉSULTAT 2013-2014

5

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

Les efforts pour le soutien des collectivités, grâce à l'offre de services de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel du CCQ se sont poursuivis pour l'année 2013-2014. De façon générale, ce soutien se traduit par des heures d'expertises, de formations et de restauration offertes par le personnel professionnel du CCQ. Cette année, 19 nouvelles collectivités se sont engagées dans une démarche de conservation de leurs collections. De plus, un bilan des retombées de l'offre de services avec quatre collectivités ciblées pour la période 2009-2015 a été amorcé et cinq activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités ont été réalisées. Depuis 2009, le CCQ a établi des liens d'affaires avec une soixantaine de municipalités et MRC, dans une perspective de développement durable, contribuant ainsi directement à l'orientation 4.1.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Objectif organisationnel

Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

ACTION 9

OVT

Réalisation de plans de conservation et d'outils de communication touchant le patrimoine culturel

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE

Avoir amorcé la réalisation de 12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

9

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

CIBLE

Avoir réalisé un outil de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'accompagner les milieux locaux et régionaux dans la réalisation de plans de conservation touchant le patrimoine culturel. Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery a fait l'objet d'une consultation publique à l'hiver 2013 et sa version définitive a été rendue publique en juillet 2013. Le document est accessible sur le site Web du Ministère. Le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières a été soumis à une consultation publique à l'hiver 2014. La production des autres plans de conservation progresse bien.

Un outil de communication touchant le patrimoine culturel a été publié, soit À propos de la Loi sur le patrimoine culturel. S'ajoutant à Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités, publié en 2012, ce nouvel outil permet à la population et aux municipalités de prendre connaissance de la Loi sur le patrimoine culturel et les habilite à l'utiliser à l'échelle locale.

Cette action concourt à l'orientation 4.1.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Pour plus de détails, se référer à l'objectif 8 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

Objectif organisationnel

Encourager la participation citoyenne pour ce qui est de l'identification et de la protection du patrimoine culturel

ACTION 10 Soutien de projets touchant l'ensemble des champs d'intervention de la Loi sur le patrimoine culturel

**INDICATEUR**

Le pourcentage de projets soutenus qui encouragent la participation citoyenne

CIBLE

50 % des projets soutenus avec le programme Aide aux projets — Appel de projets en patrimoine culturel

RÉSULTAT 2013-2014

56 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

En 2013-2014, deux appels de projets en patrimoine culturel ont permis au Ministère de soutenir 52 projets qui contribuent à la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel, en concordance avec les priorités ministérielles et gouvernementales qui lui sont associées. Des organismes bénéficient d'une aide financière pour la réalisation d'études, d'inventaires et d'activités de diffusion ou de mise en valeur du patrimoine culturel. Parmi les 52 projets soutenus, 29 (56 %) encouragent explicitement la participation citoyenne.

Parce qu'il reconnaît le rôle des instances locales dans la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, le Ministère a su renouveler l'action dans ce domaine par la création d'un cinquième volet au FPCQ. Ce volet est affecté au soutien financier du programme Aide aux projets — Appel de projets en patrimoine culturel, arimé à certains principes du développement durable.

Le Ministère a non seulement atteint la cible de 50 % qu'il s'était fixée au regard du développement durable, mais son nouveau volet Appel de projets en patrimoine culturel permet d'accompagner les milieux locaux et régionaux dans leurs efforts de protection et de mise en valeur de leur patrimoine culturel, contribuant ainsi directement à l'orientation 4.1.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Objectif organisationnel

Intensifier les actions visant la diversification des sources de financement pour la culture, notamment auprès des entreprises du secteur privé

ACTION 11 Contribution à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle

**INDICATEUR**

Le nombre de recommandations mises en œuvre auxquelles le Ministère a contribué

CIBLE

7 actions au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

3

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**INDICATEUR**

Le nombre de recommandations mises en œuvre auxquelles le Ministère a contribué

CIBLE

7 actions au 31 mars 2015

RÉSULTATS 2013-2014

3 actions réalisées et 4 actions amorcées

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats**

Le rapport Vivement, pour une culture philanthropique au Québec!, rendu public le 11 juin 2013, vise à renforcer la participation et l'engagement citoyens dans le domaine des arts et de la culture en développant une culture du mécénat. Sur les 15 recommandations du rapport, 7 interpellent directement ou indirectement le Ministère.

Ainsi, au 31 mars 2014, deux mesures sous la responsabilité du Ministère ont été réalisées et une a été amorcée :

- Le Ministère a modifié le programme Mécénat Placements Culture :
 - en ajoutant un appariement de 5 % aux dons reçus par l'organisme culturel si ce dernier cède son fonds de dix ans à perpétuité. Cette mesure vise à promouvoir les investissements à long terme chez les organismes culturels (volet 1 du programme – financement de long terme);
 - en créant le volet 2 – financement à court terme, qui permet de répondre aux besoins des organismes culturels d'avoir accès à ce type de financement;
 - en créant le volet 3 – soutien supplémentaire aux projets de diffusion hors Québec, qui accorde un appariement aux collectes de fonds faites pour ces activités;
 - en investissant 1 M\$ supplémentaire dans le programme.
- Le Ministère a créé un nouveau Prix du Québec dans le domaine de l'architecture et du design, le prix Ernest-Cormier. Ce prix est accordé à une personne pour l'ensemble de son œuvre dans les domaines de l'architecture et du design.

- Le Ministère a travaillé en faveur de la création d'un organisme de réseautage nommé pARTenaires, qui aurait pour objectif de fournir des services-conseils aux organismes culturels et un savoir-faire dans le maillage entre le secteur culturel et le milieu des affaires. Il dispose maintenant d'un plan d'affaires, réalisé par une consultante du milieu philanthropique, et l'organisme est incorporé depuis le 12 février 2014.

Parmi les mesures sous la responsabilité conjointe du Ministère et d'autres ministères ou organismes, une a été réalisée :

- Le Ministère a investi 400 000 \$ et il a coordonné la mise en place de la mesure visant à accroître l'accessibilité aux trois musées d'État et à faire connaître les collections nationales par l'abaissement du prix d'entrée pour les jeunes de 13 à 17 ans à 1 \$.

Le Ministère a collaboré avec Revenu Québec dans le cadre de la mise en œuvre de trois autres mesures :

- Un nouveau crédit d'impôt pour don de mécénat culturel est entré en vigueur en 2013-2014. Le Ministère a la responsabilité de gérer le registre de promesses de dons et de transmettre annuellement les données à Revenu Québec. L'élaboration des modalités a débuté cette année. Ce crédit d'impôt permet aux grands donateurs de choisir un crédit d'impôt de 30 %, au lieu du crédit d'impôt pour don régulier du gouvernement du Québec, en effectuant une promesse de don à un organisme pour une somme d'au moins 250 000 \$ sur une période d'au plus dix ans.
- Dans le cadre d'une nouvelle mesure fiscale permettant de majorer de 25 % ou de 50 % le montant admissible de la juste valeur marchande d'un don d'une œuvre d'art public, le Ministère appuie le ministre dans son rôle de fixation de la juste valeur marchande de cette œuvre. Durant l'année, le MCC a entrepris l'élaboration de la procédure de fixation de la valeur marchande.
- Dans le cadre de la nouvelle mesure fiscale majorant de 25 % la valeur admissible d'un don portant sur un immeuble destiné à des fins culturelles, le Ministère appuie aussi le ministre dans son mandat de fixer la juste valeur marchande admissible de ce type de don. En 2013-2014, le MCC a commencé l'élaboration de la procédure de fixation de la valeur marchande.

Par ailleurs, le Ministère a suivi la réalisation des autres mesures auprès des organismes concernés :

- Il a discuté avec le ministère des Finances et de l'Économie au sujet des deux mesures ayant trait à l'architecture.
- Il a également discuté avec le MELS quant à l'intégration dans les cours d'histoire d'un volet consacré à l'histoire de l'art et aux pratiques artistiques au cours des siècles et quant à la possibilité d'apparier des collectes de fonds et des sorties culturelles.

L'ensemble de ces mesures répondent à l'orientation 4.2.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Objectif organisationnel

Soutenir les actions concertées visant la multiplication des expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions sur Québec

ACTION 12 Renouvellement du Protocole d'entente Culture-Éducation

INDICATEUR

Avoir renouvelé le Protocole d'entente

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2013-2014

Un Protocole renouvelé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

Le Protocole d'entente Culture-Éducation liant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications a été renouvelé en novembre 2013. Il vise à renforcer la complémentarité des milieux scolaire et culturel dans la perspective d'enrichir l'offre d'activités culturelles réalisées à l'école ou lors de sorties scolaires.

ACTION 13 Collaboration, avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au développement de projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire

INDICATEUR

Avoir intégré une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole renouvelé

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2013-2014

Intégration d'un engagement sur les artistes en résidence dans le Protocole renouvelé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

Le Protocole renouvelé a été signé par les ministres en novembre 2013. Il contient maintenant un engagement précis pour mettre en place progressivement le nouveau volet du programme La culture à l'école, qui permettra la réalisation de projets d'artistes en résidence en milieu scolaire. Le plan d'action relatif au Protocole devra donc prendre en compte cet engagement. En vue de préparer sa mise en œuvre, six projets pilotes ont débuté durant l'année scolaire 2013-2014 dans différents établissements d'enseignement primaire ou secondaire, et ce, dans six régions du Québec. Au 31 mars 2014, aucun d'entre eux n'était terminé.

Par ce contact direct, les élèves ont non seulement été exposés au processus créatif d'un artiste professionnel, mais ils ont pu collaborer avec ce dernier pour réaliser leur projet mené en classe avec leur enseignant. Quant aux artistes, travailler dans ce contexte leur a permis d'enrichir leur démarche créatrice en y intégrant des éléments nouveaux. De tels projets permettent l'opérationnalisation de la contribution des arts et de la culture comme éléments indispensables au bien être de chaque individu, à son épanouissement et à sa participation en tant que membre créatif d'une communauté.

Pour plus de détails, se référer à l'objectif 5 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif organisationnel

Poursuivre les efforts pour améliorer la condition socioéconomique des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux

ACTION 14 Réalisation d'actions pour améliorer la condition socioéconomique des artistes

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées

CIBLE

2 actions réalisées au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2013-2014

Mise en œuvre du plan d'accompagnement des négociations d'ententes générales (S-32.01);

Amorce d'une réflexion du Ministère afin de trouver des pistes de solution non législatives pour régler ou atténuer les problèmes d'application de la loi S-32.1.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Des travaux liés à deux actions permettant de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques que vivent les artistes se sont poursuivis.

D'une part, une démarche d'accompagnement des associations d'artistes et de diffuseurs dans les secteurs des arts visuels et de la littérature, y inclus le théâtre, s'est amorcée en 2013 dans le contexte de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S-32.01).

Elle a pour objet de clarifier les relations contractuelles entre un artiste et son diffuseur.

Le plan d'accompagnement a été présenté aux associations d'artistes et aux associations de diffuseurs concernés.

Puisqu'une dizaine de négociations sont envisagées, le Ministère a proposé une démarche sur quatre ans et a retenu les services d'un médiateur agréé pour accompagner, au besoin, les parties. Des rencontres ont débuté en janvier 2014 dans le secteur des arts visuels et du théâtre.

D'autre part, à la suite de préoccupations soulevées par les associations d'artistes visées par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1), une réflexion a été entreprise par le Ministère afin de trouver des pistes de solution non législatives pour régler ou atténuer les problèmes d'application de cette loi. Une première analyse a permis de documenter les problèmes soulevés par les associations d'artistes et des constats préliminaires ont été effectués

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

En 2013-2014, le Ministère a fait l'objet d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la Loi sur le développement durable. Toutefois, les travaux de vérification n'étant pas terminés, le Ministère n'a pas encore reçu de recommandations ou de commentaires officiels de la part du commissaire au développement durable.

L'occupation et la vitalité des territoires

L'occupation et la vitalité des territoires découlent de la mise en valeur du potentiel de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyennes, des citoyens, des personnes élues et des acteurs socioéconomiques sectoriels. Le gouvernement du Québec a rendu public le 10 novembre 2011 la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 (Stratégie OVT). Celle-ci présente des principes qui s'ajoutent à ceux du développement durable, des orientations et des objectifs à atteindre.

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été adoptée le 5 avril 2012 par l'Assemblée nationale. Elle constitue la pièce maîtresse permettant de mettre en œuvre la stratégie. Cette loi place l'occupation et la vitalité des territoires parmi les grandes priorités du Québec. Elle assure la pérennité de la stratégie, laquelle sera suivie, évaluée et renouvelée. La Loi amène les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie, en se guidant sur ses principes.

ACTIONS ET OBJECTIFS DU MINISTÈRE INSCRITS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 ET AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 RETENUS AFIN DE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

Orientations de la Stratégie OVT	Objectifs de la Stratégie OVT	Plan stratégique 2012-2016	Plan d'action de développement durable 2013-2015
4.1 Agir pour mieux habiter nos territoires			
4.1.1 La fierté d'appartenir à une communauté	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance	Objectif 7 Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel	Action 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
	Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel	Objectif 8 Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	Action 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
			Action 8 Soutien aux collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l'offre du CCQ
			Action 9 Réalisation de plans de conservation et d'outils de communication touchant le patrimoine culturel
			Action 10 Soutien de projets touchant les cinq champs d'intervention de la Loi sur le patrimoine culturel
4.1.4 Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques	Objectif 9 Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions	
4.2 Agir pour vivre de nos territoires			
4.2.1 Le développement économique	Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif		Action 11 Contribution à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle
4.3 Agir en synergie			
4.3.1 La capacité d'action des collectivités	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme		Action 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
Éléments transversaux concourant à l'OVT liés à la planification pluriannuelle du Ministère			
		Objectif 3 Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis	

Le Ministère présente les résultats qui concourent à l'OVT dans la section du plan stratégique et du plan d'action de développement durable. Ils sont reconnaissables par le symbole :



La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur l'accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

La politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La Politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernant les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics qui se sont établis à 1 134 112,82 \$ au cours de l'année 2013-2014, ainsi que les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation rendus par le CCQ, qui ont généré 1 198 755,17 \$ pour le même exercice financier. De l'information supplémentaire sur la tarification du CCQ est présentée dans la section qui traite de la reddition de comptes du Centre.

Ces revenus proviennent majoritairement d'organismes publics et sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées destinés à leurs opérations.

Les organismes et les sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains, et ce, depuis 2010-2011.

6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Le ministère de la Culture et des Communications présente de l'information détaillée sur la reddition de comptes au regard du Plan d'action 2012-2014 et des engagements de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec (CCQ), conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

La présentation

Le CCQ a été créé le 1^{er} avril 1979. Il est une agence gouvernementale depuis 2002-2003. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.



Entretien annuel de la fontaine de Tourny (propriété de la Ville de Québec)
Photo: CCQ

La mission

Le CCQ a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2014, le CCQ comptait sur un effectif de 38 employés et employées (29 réguliers et 9 occasionnels). À la même période de l'année 2013, le personnel était formé de 36 personnes (28 réguliers et 8 occasionnels). L'écart s'explique par le fait qu'un poste régulier était vacant, en 2013, et qu'un occasionnel a été embauché pour remplacer un congé parental.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CCQ EN PLACE AU 31 MARS PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
Personnel d'encadrement	2	5,4	1	2,8	1	2,6
Personnel professionnel	30	81,1	30	83,3	32	84,2
Technicienne ou technicien en administration	3	8,1	3	8,3	3	7,9
Photographe	2	5,4	2	5,6	2	5,3
Agente ou agent de secrétariat	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	37	100,0	36	100,0	38	100,0

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2012		2013		2014	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	5	24,3	5	13,9	3	7,9
35 ans et plus	32	75,7	31	86,1	35	92,1
Total	37	100,0	36	100,0	38	100,0

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du CCQ. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit au moins deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- M^{me} Élise Dubuc, présidente, représentant les universités;
- M. Guy Coutu, représentant les institutions muséales;
- M. André Delisle, représentant les institutions muséales;
- M. Bernard Genest, représentant le public;
- M^{me} Annie Beauregard, représentant les musées d'État;
- M. James Lambert, représentant le réseau des archives du Québec;
- M. Gilles Moisan, représentant le monde des affaires.

La clientèle et les services

La clientèle comprend :

- les gestionnaires des collections d'État;
- les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications;
- les centres agréés d'archives privées;
- les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et d'expertise compris dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribués aux trois premiers groupes de clientèle mentionnés ci-dessus. Pour les autres clientèles, les services sont facturés, à l'exception des services simplifiés d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources. Le CCQ regroupe ses services selon deux catégories : la restauration et l'expertise.

La politique de service

Compte tenu des besoins importants des clientèles du Québec dans le domaine d'expertise du CCQ, ce dernier recherche un impact maximal à toutes ses interventions, particulièrement pour les services financés par le Ministère. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation. Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

Services financés

Le CCQ a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de service qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées par le CCQ dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers du Conseil du patrimoine culturel du Québec qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

Services facturés

Le CCQ permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif.

Les tarifs pour l'exercice 2013-2014 étaient de :

- 56 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 70 \$/l'heure pour les organismes publics (municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 88 \$/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.



Nettoyage de la tapisserie Éclat de Joie, de Mariette Rousseau Vermette, 1969 (propriété de la famille Simons) — Photo: CCQ

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs au Plan d'action 2012-2014 du Centre de conservation du Québec

Objectif A Maintenir un niveau de qualité des services offerts conforme aux normes internationales

ACTION 1 Évaluer la satisfaction de la clientèle à l'égard des rapports d'expertise et de restauration

INDICATEUR 1.1

Avoir sondé un échantillonnage de clients pour évaluer leur appréciation des rapports qui leur sont fournis

Les objectifs de cette démarche étaient de s'inscrire en amont d'un nouveau système de mission qui remplacera le système actuel de planification et de contrôle du CCQ et qui exigera un minimum de standardisation, ceci afin de bien répondre aux besoins des clients. La refonte du système a été entreprise en 2013-2014, mais la démarche a pris un certain retard.

Des échanges informels ont eu lieu avec plusieurs clients au sujet de leurs besoins en matière de rapports fournis par le CCQ. Certains ont souhaité obtenir des rapports d'expertise détaillés afin de bien comprendre l'ampleur des travaux proposés. Cependant, quelques cas ont été relevés où les rapports du CCQ ont été utilisés comme base pour préparer des devis ayant servi à l'attribution de contrats à des entreprises ou des individus ne disposant pas de l'expertise nécessaire pour bien comprendre et mettre en œuvre les mesures et traitements proposés; ceci pourrait mettre des œuvres à risque d'être détériorées par des traitements inappropriés ou mal exécutés. Les travaux se poursuivront à l'interne afin d'arriver à des modèles de rapports de restauration et d'expertise qui fourniront tous les renseignements nécessaires aux clients pour comprendre les interventions proposées.

Malgré ce qui précède, plusieurs des formulaires utilisés pour nos communications avec les clients ont été améliorés afin de les rendre plus faciles à consulter et plus explicites.

Objectif B Maintenir un environnement de travail satisfaisant pour le personnel, qui favorise le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes dans un contexte de préparation de la relève chez les restaurateurs, et une standardisation des pratiques

ACTION 2 Miser sur le perfectionnement du personnel et donner l'occasion à la relève de développer ses compétences et ses champs d'expertise intra-atelier et interateliers

INDICATEUR 2.1

Avoir réalisé au moins cinq activités de perfectionnement spécialisées en restauration dans un ou plusieurs domaines pour l'ensemble des spécialistes de la restauration

Quinze restauratrices et restaurateurs ont bénéficié de sessions de formation pour se perfectionner dans leur domaine d'intervention, sans compter les formations connexes indispensables à leurs pratiques (secourisme, santé et sécurité du travail, fonctionnement d'appareils de levage, etc.).

ACTION 3 Miser sur les actions visant le transfert de connaissances et de compétences entre les spécialistes de la restauration

INDICATEUR 3.1

Avoir informé le personnel des formations reçues et avoir réalisé au moins quatre activités de rétroaction de ces formations auprès des autres restaurateurs

Douze conférences et présentations ont été offertes au cours de l'année à l'ensemble du personnel dans les locaux du CCQ afin de partager des connaissances ou des expertises particulières. Plusieurs de ces conférences ont été données par des membres du personnel ayant participé à des formations ou à des activités spéciales à l'extérieur du CCQ afin de présenter leurs acquis et expériences lors de ces activités.

ACTION 4 Poursuivre l'élaboration du recueil de procédures, en assurer la diffusion et la formation

INDICATEUR 4.1

Avoir complété le volet de la gestion des opérations du recueil de procédures et amorcé celui sur la gestion administrative

Plusieurs travaux ont été réalisés pour mettre à jour certaines des procédures administratives du CCQ, notamment en ce qui a trait aux tarifs des formations données aux clientèles, aux services offerts aux municipalités, aux mesures à mettre en œuvre en cas d'urgence, aux mesures de santé et de sécurité du travail, etc.

Par ailleurs, un projet de lignes directrices en matière de conflit d'intérêts au CCQ a été élaboré par un groupe de travail interne composé de certains membres du personnel représentant différentes catégories d'emploi (réguliers, occasionnels, contractuels). Il a été soumis à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux personnes agissant à titre de répondantes en éthique au Ministère.

ACTION 5 Implanter des mesures d'amélioration continue du climat de travail

INDICATEUR 5.1

Avoir dispensé une formation pour apprendre à mieux se connaître et communiquer efficacement avec différents types de personnes

Nous n'avons pu réaliser cette action en 2013-2014 en raison de contraintes budgétaires.

INDICATEUR 5.2

Avoir identifié et soutenu l'organisation d'activités favorisant l'intégration du personnel

Plusieurs activités informelles ont été organisées afin de permettre aux membres du personnel de se rencontrer et d'échanger en dehors des tâches habituelles de leur travail, autour de pauses festives entourant certains événements personnels et activités caritatives.

D'un point de vue plus formel, le CCQ a organisé deux séries de conférences afin de permettre à des membres du personnel de présenter plusieurs aspects des activités du CCQ à des publics cibles. La première série, en français, s'adressait au personnel du Ministère, à l'édifice Guy-Frégault. La seconde série, en anglais, visait les membres de la communauté anglophone de Québec. L'un des objectifs de cette seconde série est de donner l'occasion au personnel anglophone du CCQ de présenter des conférences au Morrin Centre de Québec, un centre communautaire au service de la communauté anglophone de Québec, et ainsi de rencontrer des membres de sa communauté qui ne sont pas liés au CCQ. Ces rencontres devraient favoriser une meilleure intégration au tissu social de Québec des membres du personnel qui sont de nouveaux arrivants dans notre ville. En 2013-2014, cinq conférences ont été présentées au siège social du Ministère et trois au Morrin Centre.

Objectif C Élargir la portée des services à un plus grand nombre d'utilisateurs dans une perspective de développement durable

ACTION 6 Poursuivre l'offre de services ciblée du CCQ en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère

INDICATEUR 6.1

Avoir produit un bilan des réalisations à jour, en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère

Les efforts de soutien des collectivités se sont poursuivis pour l'année 2013-2014, grâce à l'offre de services ciblée du CCQ pour la mise en valeur, la conservation préventive et la restauration du patrimoine culturel. Ce soutien a pris la forme d'expertises, de formations et de services de restauration offerts par le personnel professionnel du CCQ.

Pour les services financés par le Ministère en 2013-2014, le CCQ a accompagné 19 nouvelles collectivités à s'engager dans une démarche de conservation de leurs collections, ce qui représente un total de 982 heures de services. Depuis 2009, le CCQ a établi des liens d'affaires avec une soixantaine de municipalités et MRC. Le bilan 2009-2014 montre que cet accompagnement s'est matérialisé sous la forme de :

- 5 057 heures de services;
- 84 expertises;
- 16 formations théoriques et pratiques.

Pour les services facturés aux clients en 2013-2014, le CCQ a réalisé :

- 15 projets d'expertise et de restauration d'œuvres d'art public pour 11 municipalités;
- une formation d'une journée en entretien des monuments extérieurs pour 6 personnes membres du personnel de la Ville de Montréal.

ACTION 7 Faire connaître l'offre de services du CCQ aux municipalités québécoises

INDICATEUR 7.1

Avoir mené au moins trois activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités

En 2013-2014, six activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités ont été réalisées :

- présentation d'une conférence au Forum culturel Papineau, à Saint-André-Avellin (avril 2013);
- présentation des services du CCQ lors du 26^e colloque Les Arts et la Ville à Gatineau (mai 2013);
- participation au Salon des exposants au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (juin 2013);
- participation au Salon des affaires municipales lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (septembre 2013);
- présentation des services du CCQ lors du 2^e Forum sur le patrimoine religieux à Montréal (novembre 2013);
- présentation des services du CCQ lors du colloque Villes et Villages d'art et de patrimoine à Québec (février 2014).

ACTION 8 Resserrer la collaboration avec la Direction du patrimoine et des institutions muséales et le Service d'intégration des arts à l'architecture (SIAA)

INDICATEUR 8.1

Avoir mis en place des mécanismes de collaboration et de suivi de projets d'intégration des arts à l'architecture visant à prendre en compte la conservation préventive et la restauration

En 2013-2014, pour des projets soutenus par la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales, le CCQ a fourni 90 heures de services d'expertise. Les sujets étudiés portaient sur des problématiques de dégradation du patrimoine bâti.

En 2013-2014, la collaboration entre le SIAA et le CCQ s'est poursuivie. Cette collaboration a porté sur :

- l'élaboration d'un cahier de bonnes pratiques pour assurer la pérennité des œuvres issues de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement du gouvernement du Québec;
- la révision d'un chapitre du Guide pour la conservation des œuvres d'art public du CCQ intitulé Réalisation d'un projet d'art public;
- la proposition, par le CCQ, de fiches d'entretien et de devis d'entretien modèles, qui sont exigibles lors de concours d'œuvres d'art public;
- des échanges hebdomadaires sur les demandes d'aide financière au volet 3 du FPCQ, qu'il s'agisse de demandes à venir ou en cours. Le suivi est assuré conjointement par le CCQ, le SIAA, les directions régionales et les clientèles;
- la révision de la convention type utilisée pour toutes les demandes d'aide financière faites dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (volet 3 du FPCQ);
- l'inscription, dans le compte rendu de réunion du comité ad hoc pour le choix de la maquette d'une œuvre d'art public, de l'obligation de se référer au Guide pour la conservation des œuvres d'art public du CCQ afin de s'assurer que le facteur de la pérennité de l'œuvre a été pris en compte;
- la mise à jour de la marche à suivre pour toute demande d'aide financière au volet 3 du FPCQ;
- la révision du descriptif du programme Aide aux immobilisations sur le site Web du Ministère : révision du contenu et propositions de modification de la section Intervention sur une œuvre d'art public.

ACTION 9 Maintenir les efforts pour promouvoir la conservation préventive

INDICATEUR 9.1

Avoir poursuivi la collaboration avec la Direction du patrimoine et de la muséologie pour l'élaboration de guides techniques en patrimoine

Au cours de l'année, la Direction du patrimoine et de la muséologie du Ministère a collaboré à la réalisation d'un premier guide technique. Par ailleurs, les travaux de recherche et de rédaction du Guide technique – Couvertures en bardeaux de bois se sont poursuivis cette année. Quatre nouveaux chapitres ont été écrits :

1. Composantes de la couverture
2. Mise en œuvre de la couverture : bardeaux, clous, solins
3. Couverture pour combles chauds : matériaux et mise en œuvre
4. Les produits de préservation et de finition : description et pertinence d'utilisation

De plus, plusieurs panneaux tests ont été réalisés pour vérifier la longévité des finis appliqués sur des bardeaux de bois. Ces panneaux seront exposés aux éléments pendant plusieurs années et l'évolution des finis sera vérifiée régulièrement.

INDICATEUR 9.2

Avoir mené au moins deux activités de promotion de la nouvelle version du Guide pour la conservation des œuvres d'art public

Le Guide pour la conservation des œuvres d'art public a été présenté aux personnes participant aux événements suivants :

- Salon des exposants du congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (juin 2013);
- Salon des affaires municipales du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (septembre 2013).

INDICATEUR 9.3

Avoir poursuivi l'enrichissement du contenu du Guide pour la conservation des œuvres d'art public

Un nouveau chapitre sur les fontaines et les jeux d'eau a été ajouté au guide, et le chapitre intitulé Réalisation du projet a été considérablement enrichi. Le guide a aussi bénéficié d'une nouvelle conception graphique afin de le rendre plus attrayant.

INDICATEUR 9.4**Avoir dispensé une formation en conservation préventive aux artistes d'une région par l'intermédiaire d'un conseil régional de la culture**

Une formation d'une journée portant sur la pérennité des œuvres créées par les artistes en arts textiles, les problématiques associées à la fragilité des différents matériaux utilisés dans leur réalisation et les précautions à prendre pour leur préservation, a été offerte au Centre Moon Rain de Val-des-Monts, en Outaouais, en septembre 2013.

Une autre formation d'une journée a été donnée en septembre 2013 à Rivière-du-Loup, à la demande du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent. Elle portait sur les connaissances de base relatives à la conception et la conservation à long terme d'œuvres d'art public.

Une dernière formation, toujours d'une durée d'une journée, portant sur les matériaux utilisés par les artistes peintres été offerte en février 2014 à un groupe d'artistes dans les locaux du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec, à Montréal.

INDICATEUR 9.5**Avoir rapatrié la gestion de la base de données Préserv'Art au Ministère pour en faciliter la mise à jour**

À la suite des problèmes survenus avec le fournisseur de services d'hébergement Web de la base de données Préserv'Art, celle-ci a été rapatriée sur les serveurs du Ministère. Cependant, le contenu de cette base n'a pu être transposé dans un logiciel soutenu par la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ce qui fait que les possibilités de modernisation de la base demeurent très limitées.

En cours d'année, la base Préserv'Art a été soumise à l'examen de deux étudiants à la maîtrise en Design multimédia de l'Université Laval dans le cadre d'un projet d'intervention. Ceux-ci ont produit un rapport des plus intéressants qui contient des recommandations pertinentes pour mettre à jour l'interface de cet outil très utilisé par la communauté internationale active en conservation et en restauration de biens patrimoniaux. Ces recommandations seront prises en compte pour élaborer une stratégie de modernisation de Préserv'Art.

INDICATEUR 9.6**Avoir mis à jour et enrichi la base de données Préserv'Art**

Six nouvelles fiches ont été ajoutées à la base de données et mises en ligne au cours de l'année 2013-2014. De plus, plusieurs fiches ont été mises à jour (vérification et actualisation des adresses de tous les fournisseurs, modifications de contenus à la suite de commentaires reçus de la part des utilisateurs, validation de la traduction de fiches, etc.).

INDICATEUR 9.7**Avoir démarré la collaboration avec l'Université de Montréal pour offrir un cours portant sur la conservation préventive**

Le projet d'intégration d'un volet portant sur la conservation préventive des biens culturels à un cours de maîtrise en muséologie de l'Université de Montréal a été réalisé. Ce projet consistait à préparer le contenu du cours ainsi que le matériel didactique, à dispenser la formation et à faire le bilan du projet. Deux membres du personnel de restauration du CCQ ont participé à ce projet. Le cours d'une durée de 45 heures a été donné à 25 personnes à la session d'automne 2013.

INDICATEUR 9.8**Avoir fait les représentations nécessaires pour que la politique de philanthropie culturelle du MCC prenne en compte la conservation préventive et la restauration**

La direction du CCQ a rencontré le responsable du dossier de la philanthropie au Ministère à deux reprises au cours de l'automne 2013. Lors de ces rencontres, la direction a pu expliquer l'intérêt que des philanthropes pourraient trouver à soutenir la restauration ou la mise en place de mesures de conservation préventive pour des œuvres majeures. Ces œuvres sont généralement sujettes à être exposées souvent, dans plusieurs lieux différents et parfois pour de longues périodes; ceci permet de maximiser les retombées d'une association philanthropique, puisque l'association à une œuvre est plus durable dans le temps que l'association à un événement.

Par ailleurs, la notion de philanthropie culturelle pour l'art public a été intégrée dans le Guide pour la conservation des œuvres d'art public, préparé et diffusé par le CCQ.

ACTION 10 Poursuivre le projet de construction d'un atelier annexé au bâtiment pour traiter les œuvres de grandes dimensions

INDICATEUR 10.1

Avoir complété la collaboration avec la SQI pour les travaux relatifs à la construction et l'aménagement de l'atelier pour les œuvres de grandes dimensions, dont la livraison est espérée en 2014

Les travaux préparatoires relatifs à la construction d'un atelier pouvant recevoir les œuvres de grandes dimensions au CCQ ont pris fin cette année. Une mise à jour des coûts de construction a été commandée à la fin de l'exercice 2013-2014.

INDICATEUR 10.2

Avoir présenté un dossier d'affaires au Secrétariat du Conseil du trésor pour soutenir le projet d'agrandissement

Un plan d'affaires portant sur la construction d'un atelier pour œuvres de grandes dimensions au CCQ a été préparé et présenté aux autorités ministérielles. Outre la description sommaire du mandat, des activités et des clientèles du CCQ, ce plan contient notamment des renseignements sur :

- la croissance du volume d'affaires;
- les contraintes posées par les espaces actuellement disponibles;
- l'évolution de la demande et le développement de nouveaux marchés;
- le plan de rentabilisation des nouveaux locaux;
- les coûts de construction de l'espace et les conséquences sur le loyer du CCQ;
- l'augmentation anticipée des revenus autonomes grâce aux nouveaux espaces disponibles.

INDICATEUR 10.3

Avoir obtenu les autorisations nécessaires pour démarrer le projet d'agrandissement

La diminution de la marge de manœuvre du Ministère pour les investissements en immobilisations a fait que ce projet n'a pu être relancé en 2013-2014.

Objectif D Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rendement de production des services du CCQ

ACTION 11 Améliorer le site Web du CCQ et en enrichir le contenu

INDICATEUR 11.1

Avoir mené au moins deux initiatives de promotion du Glossaire visuel sur les altérations diffusé dans le site Web

Le Glossaire visuel sur les altérations des œuvres d'art et les objets de musée a été présenté aux personnes participant aux événements suivants :

- Salon des exposants du congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (juin 2013);
- Salon des affaires municipales du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (septembre 2013).

Le glossaire a aussi été présenté lors de formations offertes à diverses clientèles, notamment aux artistes ayant participé aux formations sur la pérennité des œuvres d'art et aux membres du personnel des musées et des municipalités ayant assisté aux formations sur l'entretien des œuvres d'art et des objets patrimoniaux.

ACTION 12 Moderniser nos outils de communication avec la clientèle

INDICATEUR 12.1

Avoir complété la révision des placements média, dépliants et courriels publicitaires du CCQ

Un nouveau dépliant publicitaire a été conçu au début de l'exercice 2013-2014. On y présente les services du CCQ, quelques photographies démontrant les réalisations ainsi que les coordonnées physiques et virtuelles de l'organisation. Ce dépliant est complété par un signet présentant les tarifs des services offerts; ceux-ci devant être révisés annuellement, il a été convenu de ne pas les inclure dans le dépliant principal afin de réduire les frais d'impression. La nouvelle signature visuelle du dépliant a été reprise dans plusieurs publicités achetées dans les médias, principalement dans le magazine *Continuité*.

ACTION 13 Mettre en œuvre un projet d'implantation d'une nouvelle application informatique supportant le processus d'affaires du CCQ

INDICATEUR 13.1

Avoir démarré, en collaboration avec la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire du Ministère, le projet de refonte du système de mission du CCQ (SPECCCQ)

Dans un premier temps, un comité directeur et une équipe de projet ont été formés. Par la suite, un manuel d'organisation du projet a été élaboré afin de définir les rôles, les objectifs du projet, les responsabilités des intervenants, l'échéancier et un plan de travail devant aboutir à la présentation d'une recommandation au comité directeur quant au type de solution informatique à adopter pour ce projet de refonte. Un comité des utilisateurs a aussi été formé afin de bien définir les besoins et établir un ordre de priorité quant à ceux auxquels la nouvelle solution informatique devrait répondre. Des représentants de firmes informatiques ont aussi été invités à présenter leurs produits afin d'évaluer si l'offre du marché pouvait correspondre aux besoins définis.

La recommandation au comité directeur a été présentée en novembre 2013. Elle propose de recourir à un logiciel de type PGI (Progiciel de gestion intégrée), dont plusieurs déclinaisons sont disponibles auprès de firmes spécialisées dans ce domaine. Cette recommandation a par la suite été soumise au Comité directeur des grands projets, qui l'a approuvée. Les travaux préliminaires ont été amorcés afin d'entamer la préparation d'un appel d'offres, mais ils ont dû être interrompus en raison des compressions budgétaires annoncées en décembre 2013. Il est souhaité que ce projet puisse redémarrer au cours de l'exercice 2014-2015.

ACTION 14 Implanter un outil de gestion de la banque d'images du CCQ

INDICATEUR 14.1

Avoir acheté un logiciel de photothèque et former le personnel à son utilisation

À la suite de l'évaluation de l'offre de logiciels de photothèque offerts sur le marché, le choix du comité de projet s'est arrêté sur le logiciel Cumulus de la compagnie Canto.

Ce logiciel est en effet en mesure de répondre à la plupart des besoins exprimés, notamment en raison du nombre de fichiers photographiques numériques à gérer (plus d'un demi-million) et parce que cette compagnie offre un soutien technique en français à Québec.

Un calendrier d'implantation a été élaboré. Les premières étapes, soit l'installation du logiciel sur les postes informatiques du studio de photographie et son appropriation par les photographes, sont réalisées. Cependant, la préparation d'une formation en vue du déploiement du logiciel auprès de l'ensemble du personnel du CCQ n'a pu être réalisée en raison d'une importante surcharge de travail au studio de photographie.

Objectif E Augmenter le rayonnement du CCQ auprès de ses clientèles et de la population

ACTION 15 Préparer les fêtes du 35^e anniversaire du CCQ

INDICATEUR 15.1

Planifier et organiser le congrès annuel de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration (ACCR)

Le comité organisateur du congrès annuel de l'ACCR a été formé à l'hiver 2013. Il est composé de restauratrices et de restaurateurs professionnels employés par le CCQ, qui y consacrent bénévolement un grand nombre d'heures de travail. Cependant, étant donné l'importance de cet événement à l'échelle nationale et internationale dans le milieu de la conservation et de la restauration, le CCQ a prévu une banque d'heures pour la réalisation d'un certain nombre de tâches liées à l'organisation du congrès ou à la présentation de conférences.

Pour compléter le soutien à l'organisation de l'événement et pour assurer ainsi une bonne visibilité du CCQ, le Ministère a octroyé une enveloppe de 10 000 \$. Le congrès et l'atelier de l'ACCR auront lieu à Québec du 3 au 7 juin 2014.

INDICATEUR 15.2**Préparer au moins trois publications afin de marquer le 35^e anniversaire**

Les projets de publication visant à marquer le 35^e anniversaire du CCQ sont les suivants :

- mise à jour de la publication du CCQ Une expertise unique au service du patrimoine, qui avait été préparée pour le 30^e anniversaire;
- réédition du Guide pour la conservation des œuvres d'art public;
- préparation d'un ouvrage sur les 20 ans de travaux de restauration d'objets récupérés sur un chantier archéologique majeur du Québec : l'épave du *Elizabeth and Mary*;
- publication d'une synthèse des travaux effectués sur les tabernacles anciens du Québec, en collaboration avec le Musée national des beaux-arts du Québec;
- publication d'un numéro hors série du magazine *Continuité* regroupant une sélection des chroniques portant sur la conservation, rédigées par le personnel du CCQ depuis plusieurs années;
- publication d'un dossier spécial portant sur les activités du CCQ dans la revue de BAnQ, *À rayons ouverts*.

INDICATEUR 15.3**Préparer des outils de communication reliés au 35^e anniversaire, y inclus le site Web**

Un plan de communication visant à souligner le 35^e anniversaire du CCQ a été élaboré en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du Ministère. Ce plan prévoit notamment la production d'éléments graphiques, dont la création d'un logo du 35^e, une présence dans les médias sociaux (Facebook, Twitter et Pinterest), une section du site Web du CCQ consacrée aux activités du 35^e, des activités pour la presse et pour le public ainsi que des publicités et des activités de communication interne au MCC.

INDICATEUR 15.4**Organiser une cérémonie officielle pour souligner le 35^e anniversaire**

Une cérémonie de lancement des fêtes du 35^e anniversaire du CCQ a initialement été prévue pour le début d'avril 2014. Cependant, son organisation est reportée à l'automne 2014 en raison du déclenchement des élections provinciales au Québec qui ont eu lieu le 7 avril 2014.

INDICATEUR 15.5**Organiser des activités reliées au 35^e anniversaire avec au moins deux partenaires du CCQ**

Des activités reliées au 35^e anniversaire du CCQ ont été organisées, en 2013-2014, avec les partenaires suivants :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec : dossier spécial dans la revue *À rayons ouverts* et atelier de conservation ouvert au public à l'automne 2014;
- Musée national des beaux-arts du Québec : publication d'un ouvrage synthèse sur les tabernacles anciens et tenue du banquet de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration (ACCR) au restaurant du musée;
- Association canadienne pour la conservation et la restauration (ACCR) : organisation du congrès national de juin 2014;
- Une série intitulée Les grandes conférences du CCQ a été lancée en mars 2014, en collaboration avec des intervenants jouant un rôle majeur dans le secteur de la conservation du patrimoine. Le premier conférencier a été M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal; il s'est adressé au personnel du CCQ en mars 2014.

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Cette année, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère était de 16 600 heures. Le CCQ a dépassé cet objectif en réalisant 20 541 heures, d'où un résultat de 124 %.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était de 13 000 heures; le CCQ a dépassé cet objectif, puisque 14 446 heures de services ont été réalisées, ce qui représente un résultat de 111 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 29 600 heures et le CCQ a réalisé 34 987 heures, ce qui donne un résultat de 118 %. Ainsi, durant l'année 2013-2014, le CCQ a complété la restauration de 214 objets et œuvres d'art et objets de patrimoine, comparativement à 231 l'an dernier. Il a de plus effectué 54 expertises comparativement à 81 l'année précédente. À cela, il faut ajouter 19 activités de formation offertes à diverses clientèles, pour un total de 287 dossiers achevés durant l'exercice.



Sculpture d'une volute d'un chandelier pascal appartenant à la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, à Ville de Laval
Photo: CCQ

HEURES SCIENTIFIQUES DES SERVICES FINANCÉS ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS RÉALISÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2012-2014, ANNÉE 2013-2014

	Objectifs	Résultats 2013-2014		Comparatif 2012-2013
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif	Nombre d'heures réalisées
Services financés par le Ministère	16 600	20 541	124 %	18 122
Services facturés	13 000	14 446	111 %	15 436
Total	29 600	34 987	118 %	33 557

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, les restauratrices et les restaurateurs ont consacré 4 974 heures à d'autres activités scientifiques du CCQ qui ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessus. La répartition de ces activités est présentée dans le tableau qui suit.

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées		
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Activités de perfectionnement	2 170	1 347	1 418
Visites du CCQ	612	784	630
Formation donnée	671	731	456
Articles publiés	343	199	909
Conférences et autres	936	1 076	496
Établissement de divers partenariats	739	664	1 065
Total	5 471	4 801	4 974

Ainsi, en 2013-2014, ce sont 39 961 heures scientifiques qui ont été livrées au total, comparativement à 38 358 en 2012-2013.

HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES

Type d'heures scientifiques	Nombre d'heures réalisées		
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Heures scientifiques des services financés et facturés	33 987	33 557	34 987
Autres heures scientifiques	5 471	4 801	4 974
Total	39 458	38 358	39 961

Taux de satisfaction de la clientèle

Pour chaque service rendu, le CCQ demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données du tableau ci-dessous découlent de la compilation de ces fiches pour 2013-2014.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2013-2014

Aspects du service	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
			%		
Collaboration du personnel du CCQ	87	13	0	0	100
Respect de la proposition de traitement	84	14	2	0	100
Respect des échéances	72	24	3	0	100
Atteinte des objectifs du client	83	14	3	0	100

Dans l'ensemble, la clientèle est très satisfaite des services rendus par le CCQ.

En ce qui a trait au respect des échéances, 96 % des clients jugent les services comme étant excellents ou très bons, soit un score supérieur à celui de l'an dernier (90 %). Aucune plainte n'a été formulée sur les services du CCQ durant l'exercice financier.

Le client doit mentionner, dans la fiche d'évaluation, l'impact de l'intervention réalisée par le CCQ ou l'objectif visé par la demande de services. En 2013-2014, les effets des services se résument ainsi :

- remettre en état une œuvre ou un objet endommagé : 14 %;
- exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement : 26 %;
- sauvegarder une pièce en péril : 52 %;
- autres motifs : 8 %.

Informations détaillées

En 2013-2014, le CCQ a réalisé 20 541 heures scientifiques pour les services financés par le Ministère. Le tableau qui suit présente la répartition des résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère.

RÉSPECT DES QUOTAS D'HEURES SCIENTIFIQUES POUR LES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS

Clientèle bénéficiant de quotas	2011-2012			2012-2013			2013-2014		
	Objectifs		Résultats	Objectifs		Résultats	Objectifs		Résultats
	h	h	%	h	h	%	h	h	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 399	99,9	2 400	2 159	90,0	2 400	2 464	102,7
Musée de la civilisation	2 200	2 685	122,0	2 200	2 507	114,0	2 200	1 965	89,3
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 094	87,5	1 250	1 035	82,8	1 250	1 038	83,0
Musées privés subventionnés	4 400	4 831	109,8	4 400	5 160	117,3	4 400	4 499	102,3
MCC	2 300	3 302	143,6	2 300	2 372	103,1	2 300	4 372	190,0
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	537	82,5	650	183	28,2	650	685	105,4
Centre d'archives privées	450	294	65,3	450	4	0,9	450	50	11,1
OBNL (interventions mineures)	1 550	1 400	90,3	1 550	2 338	150,8	1 550	3 043	196,3
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	2 273	162,4	1 400	2 360	168,6	1 400	2 425	173,2
Total	16 600	18 815	113,3	16 600	18 122	109,2	16 600	20 541	123,7

Plusieurs variables viennent influencer les heures de travail réalisées pour la restauration d'œuvres d'art et des objets de patrimoine. En voici quelques-unes :

- la disponibilité des œuvres ou des objets à restaurer;
- l'envergure de la restauration à effectuer;
- la disponibilité de la main-d'œuvre professionnelle en restauration dans les ateliers.

En 2013-2014, la somme des dépenses probables des services financés par le Ministère et celles des services facturés est de 4 051 120 \$. L'année précédente, la somme des dépenses réelles s'établissait à 3 983 267 \$. La variation des dépenses est essentiellement imputable à une augmentation des dépenses de fonctionnement.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PROBABLES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS

	Dépenses réelles		Dépenses probables
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	\$		
Services financés par le Ministère			
Traitements : permanents	1 267 786	1 252 403	1 220 962
occasionnels	165 246	181 797	209 644
Fonctionnement	263 149	235 509	387 878
Amortissement	47 271	44 353	41 503
Loyer SIQ	491 835	689 402	715 260
Services nets fournis par le Ministère ²⁸	74 992	47 661	41 929
Avantages sociaux (part de l'employeur) ²⁹	286 606	304 331	286 121
Sous-total	2 596 885	2 755 456	2 903 297
Services facturés			
Traitements	595 023	619 957	665 645
Fonctionnement	915 324	483 863	349 049
Avantages sociaux (part de l'employeur) ³⁰	119 005	123 991	133 129
Sous-total	1 629 352	1 227 811	1 147 523
Total	4 226 237	3 983 267	4 051 120

Le coût de revient horaire des services financés par le Ministère tient compte de toutes les dépenses probables et du nombre d'heures réalisées en 2013-2014. Il se chiffre à 141,34 \$ de l'heure en 2013-2014, alors qu'en 2012-2013 il était de 152,05 \$. Le coût de revient a été stable en ce qui a trait aux services facturés. Le coût de ces services est de 79,46 \$ en 2013-2014 alors qu'il était de 79,54 \$ en 2012-2013. Tenant compte des deux types de services, le coût de revient probable global de 115,79 \$, en 2013-2014 est en légère diminution par rapport à celui de l'an dernier, qui était de 118,70 \$.

COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses probables	Nombre d'heures réalisées	Coût de revient horaire		
			Projeté	Probable	Réel
	2013-2014	2013-2014	2013-2014	2013-2014	2012-2013
	\$	h		\$	
Services financés par le Ministère					
Sous-total	2 903 297	20 541	166,72 ³¹	141,34	152,05
Services facturés					
Sous-total	1 147 823	14 446	77,92 ³²	79,46	79,54
Total	4 051 120	34 987	127,72	115,79	118,70

28. En 2013-2014, le CCQ a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur estimée à 59 899 \$. De cette somme, il faut soustraire une portion des services de gardiennage fournis par le CCQ au Laboratoire et réserves archéologiques du Québec, situé dans le même édifice (30 % de 59 899 \$ = 17 970 \$).

29. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au CCQ et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées aux opérations du CCQ.

30. Voir la note précédente.

31. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (166,72 \$) correspond au budget projeté en 2013-2014 (2 767 500 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

32. Le coût de revient projeté des services facturés (77,92 \$) correspond au budget projeté des services facturés (1 013 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (13 000 h).

ANNEXE I

LES MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Mandats	Services / Activités
Soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	► Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Mandats	Services / Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	► Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle. ► Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles. ► Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines. ► Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

Mandats	Services / Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	► Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or). ► Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques. ► Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	► Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1 441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), le Studio-théâtre (126 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. ► Administration de la programmation artistique de la salle de concert pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. ► Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens et le Théâtre Jean-Duceppe.

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	► Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 873 places) et la salle Octave-Crémazie (506 places). ► Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	► Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal. ► Programmation culturelle et éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la découverte, la culture et la société. ► Reflet des réalités régionales et de la diversité de la société québécoise, notamment en culture, par la production de la fabriqueculturelle.tv, une plateforme culturelle panquébécoise sur le site Web réalisée grâce aux dix bureaux régionaux de Télé-Québec et aux nombreux partenaires culturels. ► Participation à TV5 Québec Canada et TV5 Monde.

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mandats	Services / Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	▶ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque et aux dix Centres de BAnQ conservant des archives répartis sur le territoire du Québec ou à distance : services généraux (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). ▶ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emplois; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques. ▶ Programmes de soutien à la lecture et à la littérature, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires. ▶ Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives. ▶ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▶ Diverses activités éducatives et culturelles. ▶ Programme d'expositions itinérantes. ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▶ Diverses activités éducatives et culturelles. ▶ Programme d'expositions itinérantes. ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation (MC)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	▶ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique francophone, le Musée de la place Royale, la Maison historique Chevalier et le Centre national de conservation et d'étude des collections. ▶ Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.

ORGANISME DE RÉGULATION

Régie du cinéma

Mandats	Services / Activités
Classer les films commercialisés au Québec et contrôler les entreprises qui les mettent en marché.	► Classement des films. ► Information et sensibilisation du public quant au classement des films. ► Contrôle des droits de distribution des œuvres cinématographiques. ► Délivrance de permis aux distributeurs, aux exploitants de salles et de ciné-parcs ainsi qu'aux commerçants au détail de matériel vidéo. ► Inspection des établissements régis par la Loi sur le cinéma.

ORGANISME DE CONSERVATION

Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Mandats	Services / Activités
Conseiller le ministre au regard de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.	► Fait des recommandations et donne son avis au ministre sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la Loi sur les archives. ► Réalise des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et sur toute question que le ministre lui adresse. ► Reçoit et entend les requêtes et les suggestions des individus et des groupes. ► Produit pour le ministre un état de situation quinquennal relatif à l'application par une municipalité locale des responsabilités qu'il lui a transférées.

ANNEXE II

LISTE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (AU 31 MARS 2014)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r. 1).

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C 62.1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S 10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 2.1);

- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 4).

Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (RLRQ, chapitre C 18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (RLRQ, chapitre C 18.1, r. 4);
- Règlement sur le visa (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C-51, r. 4).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 3);
- Règlement sur l'agrément des libraires (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)

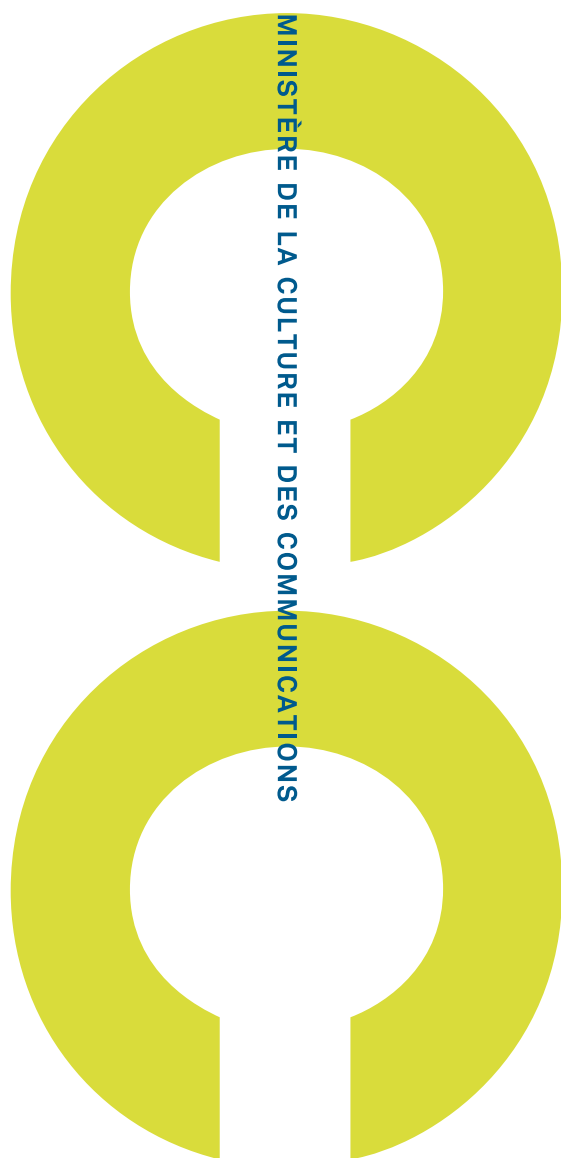
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2013-2014 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	6 957,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	93	5 392,3
		Institutions muséales	124	17 877,0
		Médias communautaires	160	4 690,8
		Organismes de formation – spécialisée	86	2 164,2
		Organismes de formation – supérieure	13	6 658,8
		Organismes de regroupement	29	4 966,7
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	11	1 011,2
		Radios autochtones	16	160,0
		Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	29	111,9
	01	Aide aux immobilisations		
		Crédits réguliers	3	49,3
		Service de dette	679	99 142,0
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente spécifique régionale	17	626,5
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	49	1 767,3
		Entente de développement culturel	102	6 467,8
		Entente de service – projets mineurs	17	264,6
		Entente Villes et Villages d'art et de patrimoine (VVAP)	24	404,0
		Entente avec une nation autochtone	1	139,4
		Entente autorisée par CT ou décret	2	3 562,2

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
01		Aide aux projets		
		Accueil	39	807,2
		Appel de projets nationaux en loisir culturel des jeunes	40	280,0
		Diffusion du cinéma d'auteur – projets mineurs	52	500,0
		Éducation cinématographique des jeunes – projets mineurs	20	150,0
		Invitation à des diffuseurs et programmeurs hors Québec	26	351,2
		Projets culturels pour les Algonquins	5	75,0
01		Autres interventions		
		Bourses et prix	30	202,5
		Cinémathèque québécoise	2	1 710,0
		Cité des arts du cirque	1	2 768,3
		Conseil de presse	1	250,0
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène (AIPCC)	7	122,0
		Fonds d'initiatives culturelles	572	730,0
		Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	5	19,0
		Projets de coopération internationale	51	389,2
		Soutien au développement culturel et en communications	33	3 098,8
		Total du programme 02, élément 01	2 350	173 866,4
02	02	Musée national des beaux-arts de Québec	1	14 939,1
	02	Musée de la civilisation	1	24 511,5
	02	Musée d'art contemporain	1	9 660,3
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	13 981,9
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	15 289,9
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	5 969,9
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	68 154,1
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	60 502,2
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	90 333,4
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	74 195,4
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	28 507,0
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	11	406 044,7
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 361	579 911,1



2013

Rapport annuel de gestion

2014